



Centre de services scolaire des Navigateurs

2024 | RAPPORT ANNUEL

2025 | DE GESTION

*Centre
de services scolaire
des Navigateurs*

Québec 

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	8
1.3 Services éducatifs et autres services.....	20
2. Gouvernance du centre de services scolaire	32
2.1 Conseil d'administration	32
2.2 Autres comités de gouvernance	34
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	38
2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics....	39
3. Résultats	40
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	40
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence.....	46
3.3 Procédure d'examen des plaintes.....	48
4. Utilisation des ressources	49
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	49
4.2 Ressources financières	52
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	53
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	54
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	54
5. Annexes du rapport annuel.....	57
Autres annexes.....	60

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce rapport annuel 2024-2025 s'inscrit au cœur de notre planification stratégique et reflète un parcours riche en apprentissages, en transformations et en réussites. Deux années déjà se sont écoulées depuis le déploiement de notre Plan d'engagement vers la réussite : deux années d'efforts soutenus, de réflexion collective, d'innovations et d'audace. Deux années durant lesquelles nous avons su nous remettre en question, nous améliorer, nous réinventer et, plus que jamais au cours de la dernière année, nous adapter avec lucidité et courage.

Les derniers mois ont été marqués par l'adoption de nouvelles balises d'utilisation des données, la révision de nos pratiques et la mise en œuvre de nombreuses démarches de développement professionnel. Chacune de ces actions témoigne de notre volonté ferme d'évoluer et de nous outiller pour mieux accompagner nos élèves.

Les données présentées dans ce rapport prennent tout leur sens grâce au travail exceptionnel de l'ensemble de notre communauté éducative : élèves, parents, membres du personnel et partenaires. C'est grâce à leur engagement indéfectible que le Centre de services scolaire des Navigateurs conclut l'année avec un profond sentiment d'accomplissement, porté par une équipe dévouée et passionnée.

Nous tenons à souligner la persévérance de nos élèves, véritables sources d'inspiration, ainsi que l'ouverture au changement démontrée par notre personnel. Nos remerciements vont également aux parents pour leur collaboration essentielle et à nos partenaires pour leur appui constant.

Les réalisations et les résultats présentés dans ce rapport témoignent de la force, de la résilience et de la cohésion de notre organisation. Malgré les défis, nous avons maintenu le cap, raffiné nos pratiques et renforcé nos outils.

Plus que jamais, nous avançons confiants vers la dernière étape de notre Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, guidés par la conviction profonde que, collectivement, nous pouvons offrir aux élèves un avenir à la hauteur de leurs ambitions.



Suzie Lucas
Directrice générale



Ève Lapointe
Présidente

1. Présentation du Centre de services scolaire des Navigateurs

1.1 Le Centre de services scolaire des Navigateurs en bref

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) couvre le territoire de la [Ville de Lévis](#), de la [MRC de Lotbinière](#), des municipalités de Saint-Henri-de-Lévis (MRC de Bellechasse) et de Saint-Lambert-de-Lauzon (MRC de La Nouvelle-Beauce).

En 2025, la population de Lévis dépasse les 159 000 habitants reflétant une croissance continue avec une moyenne de plus de 2 200 nouveaux résidents par année depuis quatre ans. On observe également une augmentation de la population dans la MRC de Lotbinière qui atteint maintenant plus de 37 000 habitants. À Saint-Henri-de-Lévis, la plus grande municipalité de la MRC de Bellechasse, on dénombre un peu plus de 6 000 habitants. Et, à Saint-Lambert-de-Lauzon, dans la MRC de La Nouvelle-Beauce, la population se chiffre à un peu plus de 7 000 habitants (source : l'Institut de la statistique du Québec).

L'économie de Lévis se distingue par sa diversité et son dynamisme, avec une forte prédominance du secteur tertiaire. Ce dernier représente environ 80 % des emplois et regroupe des domaines clés tels que les finances et assurances — notamment grâce à la présence du siège social du Mouvement Desjardins — le commerce de détail, les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation. Le secteur secondaire, quant à lui, est marqué par une industrie manufacturière active qui joue un rôle stratégique dans l'économie locale et régionale, ainsi qu'un secteur de la construction en pleine croissance, soutenu par le développement résidentiel et commercial et le chantier maritime MIL Davie. Le secteur primaire est également présent, avec une agriculture bien implantée dans les zones rurales de la ville et une foresterie plus marginale. Lévis se distingue aussi

par son engagement envers les technologies et l'innovation, en soutenant l'automatisation des procédés, le développement technologique et l'innovation industrielle. Le tourisme y est en expansion, favorisé par la proximité du fleuve Saint-Laurent, les parcs urbains et le patrimoine historique. Enfin, le secteur agroalimentaire connaît une croissance notable, porté par des entreprises locales spécialisées dans la transformation et la distribution de produits agricoles.

Les secteurs d'activités économiques qui caractérisent la MRC de Lotbinière sont étroitement liés à ses racines rurales et à l'abondance de ses ressources naturelles. L'agriculture y occupe une place dominante, avec en tête la production laitière, suivie de l'élevage porcin, de la culture de céréales en grains et de la culture en serres. Environ 34 % du territoire est consacré à l'agriculture, et plus de 90 % est protégé par la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*. La foresterie est également un secteur important, avec 61 % du territoire couvert de forêts. La Seigneurie de Lotbinière, qui représente 10 % de ce territoire, est dédiée à la production de matière ligneuse à des fins industrielles. Près de 18 % de la population active travaille dans le secteur primaire, soit en agriculture ou en foresterie. Les activités commerciales se concentrent principalement dans les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Laurier-Station et Sainte-Croix, qui regroupent à elles seules près de 44 % de la population de la MRC. Le développement durable et l'entrepreneuriat sont également bien présents, soutenus activement par la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Lotbinière. Enfin, des activités industrielles, notamment dans la transformation agroalimentaire et du bois, sont présentes dans plusieurs villages, contribuant à la diversification économique du territoire.



Le CSSDN dessert une population d'environ 205 000 personnes sur un territoire de 90 km, le long de la rive sud du Saint-Laurent. Il gère un parc immobilier de 78 bâtiments dont une cinquantaine est affectée à l'enseignement au primaire et au secondaire et une douzaine à l'éducation aux adultes, la formation professionnelle et l'administration.

37 écoles primaires (dans 54 bâtiments)

7 écoles secondaires

1 centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

4 écoles primaires-secondaires

5 centres de formation professionnelle

1 centre d'éducation des adultes

2 centres administratifs

1 centre multiservice

La formation professionnelle du CSSDN offre plus de 25 programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), d'une attestation d'études professionnelles (AEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) répartis dans huit secteurs d'activités différents : administration et bureautique, construction, électrotechnique, entrepreneuriat, mécanique, santé, soins esthétiques, métallurgie et vente.

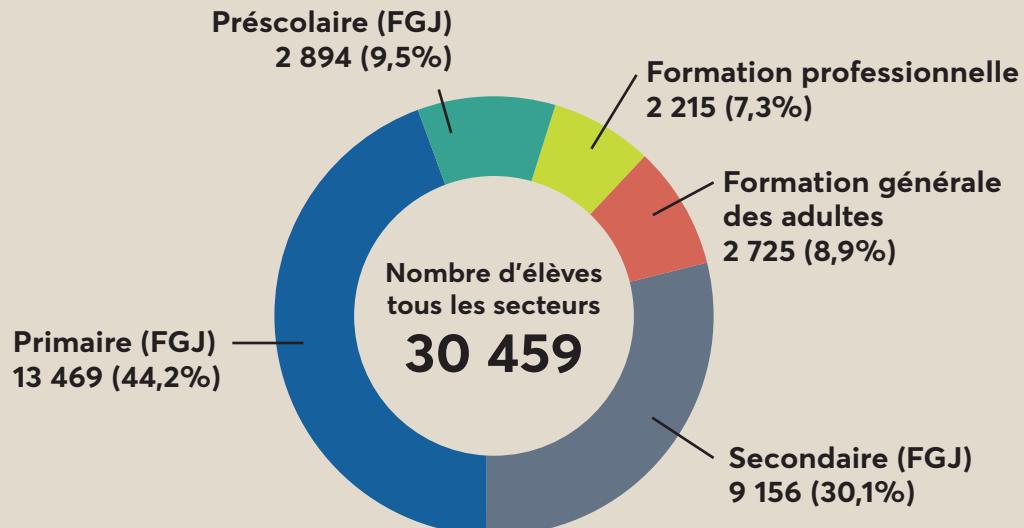
Les cinq centres de formation professionnelle du CSSDN sont :

- **centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL);**
- **centre de formation en montage de lignes (CFML);**
- **centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL);**
- **centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC);**
- **centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR).**

Le centre d'éducation aux adultes des Navigateurs, le CÉAN, ainsi que la Formation continue et services aux entreprises (SAE) font aussi partie du CSSDN.

Répartition des élèves inscrits en FGJ déclarés au 30 septembre et en date de la dernière lecture de données (FP/FGA) selon le secteur et l'ordre d'enseignement (Niveau scolaire)

2024-2025, Public, 12 - Chaudière-Appalaches, 824000 - CSS des Navigateurs,
12 - Chaudière-Appalaches, tous les organismes fréquentés, Français, toutes les catégories d'élèves



En 2024-2025, on comptait 35 services de garde scolaire (SDG) répartis dans 49 bâtisses.

Près de 90 % des élèves du préscolaire et du primaire fréquentaient un service de garde scolaire.

Le transport scolaire mobilise une flotte de 238 véhicules qui parcourent chaque jour 24 000 kilomètres entre la maison et l'école. Au total, 1 000 parcours permettent de transporter plus de 14 590 élèves en autobus scolaire et plus de 1 370 élèves grâce à la Société de transport de Lévis, pour un total de plus de 15 960 élèves desservis.

Les indices de défavorisation des écoles publiques 2024-2025 indiquent que la clientèle du CSSDN est plutôt favorisée bien qu'on observe une haute diversité dans la Ville de Lévis, selon le recueil régional de la Chaudière-Appalaches.

Indice de milieu socio-économique (IMSE)

- **69 % des écoles primaires et 100 % des écoles secondaires ont un IMSE favorisé** (1, 2 ou 3 sur 10).
- **23 % des écoles primaires ont un IMSE intermédiaire** (4, 5 ou 6 sur 10).
- **8 % des écoles primaires ont un IMSE moins favorisé** (7 ou 8 sur 10).

Seuil de faible revenu (SFR)

- **77 % des écoles primaires et 90 % des écoles secondaires ont un SFR favorisé** (1, 2 ou 3 sur 10).
- **18 % des écoles primaires et 10 % des écoles secondaires ont un SFR intermédiaire** (4, 5 ou 6 sur 10).
- **5 % des écoles primaires ont un SFR moins favorisé** (7 ou 8 sur 10).

Carte du territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs

 RÉSEAU DE CHAMPAGNAT/
GUILLAUME-COUTURE/
POINTE-LÉVY

- École De l'Auberivière 06
- École Belleau 01
- École du Boisé 04
- École secondaire Champagnat 10☆
- École Charles-Rodriques 07
- École Desjardins 05
- École Gagnon 02
- École secondaire Guillaume-Couture 17☆
- École de l'Îlot-des-Appalaches 12
- École des Moussauliens 03
- École Notre-Dame 09
- École des Pixels 08
- École Pointe-Lévy 11☆
- École Saint-Dominique 16
- École Saint-Joseph 15
- École Sainte-Marie 14
- École du Ruisseau 13

RÉSEAU DE
L'AUBIER/ESLE

- École secondaire de l'Aubier 21☆
- École du Bac 26
- École secondaire les Etchemins (ESLE), CFER 23☆
- École Notre-Dame-d'Etchemin 18
 - Pavillon du Ménéandre 19
 - Pavillon Maria-Dominique 20
- École des Petits-Cheminots
 - La Passerelle 22
 - Notre-Dame 25
- École Saint-Louis-de-France 24

- École de l'Amitié 48
- École Beauvivage 54☆
- École de la Caravelle
- Dosquet 49
- École de la Chantellerie 46
- École de la Clé-du-Boisé 44☆
- École de l'Éperrière
- Pavillon Boréal 53
- Pavillon des Prés 52
- École Étienne-Charlier 47
- École Plein-Soleil 45
- École des Quatre-Vents 50
- École des Sentiers 51

RÉSEAU DE
L'EN VOL/ESLE

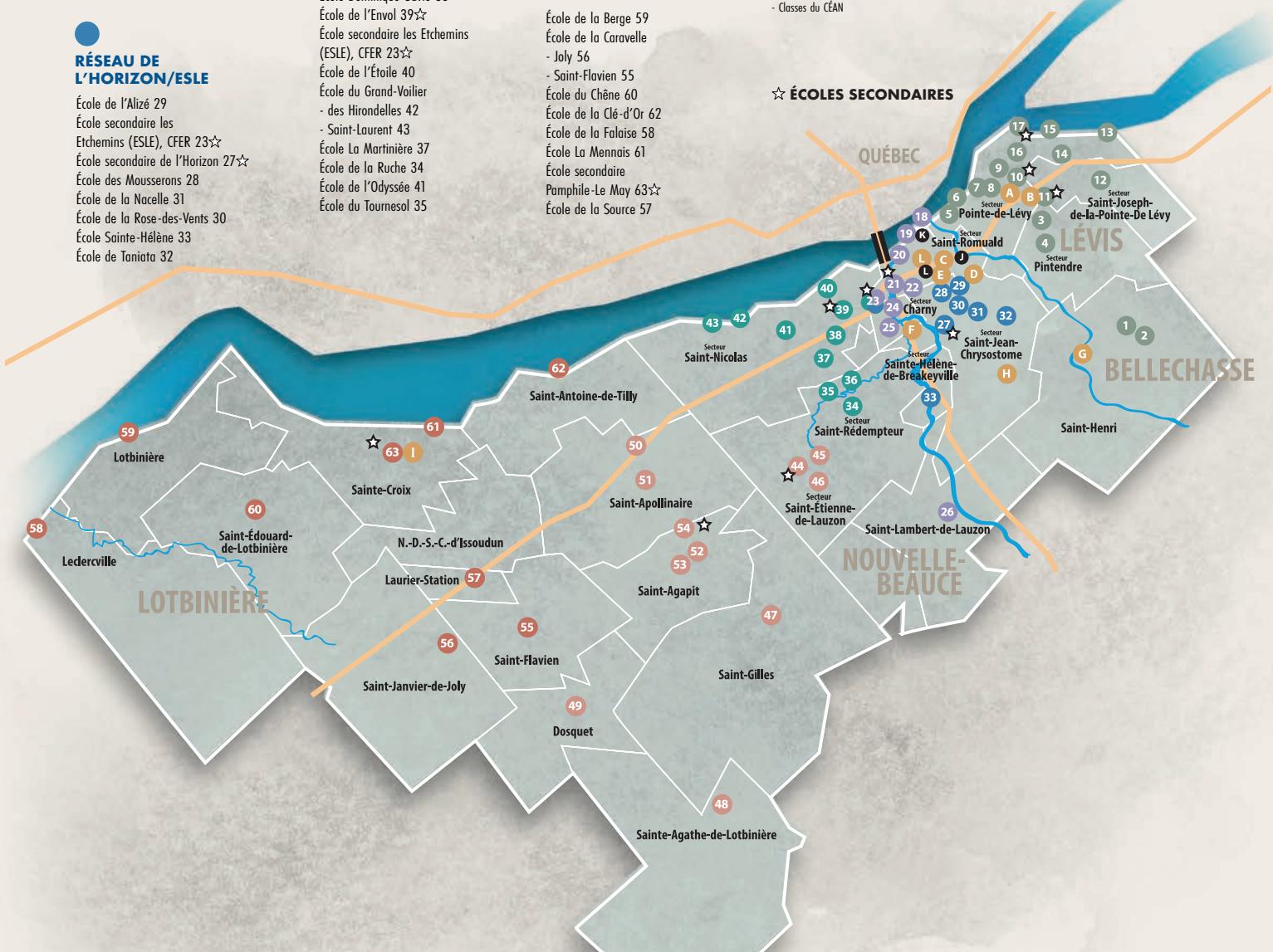
- École Clair-Soleil 38
- École Dominique-Savio 36
- École de l'Envol 39☆
- École secondaire les Etchemins (ESLE), CFER 23☆
- École de l'Étoile 40
- École du Grand-Voillier
 - des Hirondelles 42
 - Saint-Laurent 43
- École La Martinière 37
- École de la Ruche 34
- École de l'Odyssée 41
- École du Tournesol 35

RÉSEAU ADULTES/ FORMATION PROFESSIONNELLE

- Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Lévis A
- Centre d'éducation des adultes des Navigateurs – Saint-Romuald E-L
- Centre de formation en mécanique de véhicules lourds D
- Centre de formation en montage de lignes G
- Centre de formation professionnelle de Lévis B
- Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau C
- Centre national de conduite d'engins de chantier H
- Services éducatifs – Formation professionnelle, éducation aux adultes et aux entreprises F-L

CENTRES ADMINISTRATIFS

- Centre administratif – Siège social.
- Centre administratif K
 - Services éducatifs - Jeunes
 - Services du transport
- Centre multifonctionnel L
 - Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)
 - Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)
 - Services des archives
 - Classes du FAN



1.2 Faits saillants

Mobilisation et collaboration pour la réussite éducative : de la recherche à l'action avec l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Synergia

En 2024-2025, une trentaine de participants du CSSDN ont contribué à 5 projets de recherche, tandis que 927 répondants ont participé à une consultation en ligne visant à brosser le portrait du personnel scolaire en matière d'intervention auprès des élèves présentant des difficultés d'adaptation. Le premier colloque régional de l'UMR, sous le thème du développement professionnel continu, a réuni 91 participants du CSS des Navigateurs et 3 projets ont été présentés par des équipes de l'organisation. La deuxième journée d'étude de l'UMR en 2024-2025 a rassemblé 50 participants du CSSDN autour de la présentation des résultats de la recherche *Portrait des besoins du personnel scolaire* réalisée dans les milieux partenaires. Par ailleurs, 92 participants du CSSDN ont pris part à l'activité *Questions de l'heure sous la loupe*, où des questions soumises par les trois CSS partenaires fondateurs ont été adressées aux experts chargés de produire un état des connaissances issues de la recherche. Enfin, le *Portrait des pratiques inspirantes* a mis en lumière quatre projets impliquant une trentaine de participants provenant de neuf écoles, dont trois projets lauréats : (1) *Codéveloppement et déploiement d'un projet d'aide à la classe Équipes d'aides à la classe*, (2) *Le déploiement de la démarche TÉVA au CSSDN La transition de l'école vers la vie active*, et (3) *Beautés Fatales*, une initiative visant à briser les tabous entourant la santé mentale, numérique, sexuelle et l'image corporelle des adolescents *Beautés Fatales - Unité mixte de recherche Synergia - Adaptation, bien-être et réussite éducative*.

Référentiel CSSDN des compétences d'avenir des élèves : conception et outils de soutien

En 2024-2025, le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ) a conçu le Référentiel CSSDN des compétences d'avenir pour les élèves,

en cohérence avec la troisième orientation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Ce référentiel s'accompagne d'une série d'outils pratiques : une présentation permettant la mise en contexte, une infographie, un tableau illustrant les quatre piliers de l'éducation – apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble – ainsi que les compétences d'avenir qui leur sont associées. S'ajoutent une affiche, des grilles d'observation permettant de repérer les manifestations de ces compétences chez les élèves. L'objectif du PEVR actuel est de favoriser la familiarisation avec ces compétences d'avenir, afin de préparer les élèves à relever les défis d'un monde en constante évolution.

AU SECTEUR JEUNE, UNE ANNÉE DE CRÉATIVITÉ, D'ENGAGEMENT ET DE RECONNAISSANCE

Projets en intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS)

Un projet-pilote de l'Escouade d'accueil a été lancé en août dans cinq écoles primaires et trois écoles secondaires, en collaboration avec des partenaires communautaires, afin d'offrir un accueil personnalisé aux familles immigrantes. En juin, huit écoles primaires et quatre écoles secondaires ont amorcé leur planification pour planter ce modèle à la rentrée 2025-2026. Par ailleurs, des activités interculturelles ont été proposées dans plusieurs établissements pour favoriser l'intégration des familles immigrantes et valoriser leur culture. Le site ILSS a été entièrement refondu pour faciliter la navigation selon l'ordre d'enseignement et le corps d'emploi. Face à la croissance continue des besoins en ILSS, des ressources supplémentaires ont été déployées, incluant l'ajout de cinq enseignants en francisation au primaire, sept au secondaire, ainsi que deux nouvelles conseillères pédagogiques.

Développement de transitions scolaires pour les élèves ayant des besoins particuliers

Deux plans de transitions scolaires ont été élaborés pour les élèves ayant des besoins particuliers :

- un premier plan de transition pour accompagner les élèves du programme de la Classe d'intégration scolaire adaptée (CISA) vers les parcours du centre de formation en entreprise et récupération (CFER) et de la Formation préparatoire au travail (FPT) au secondaire;
- un second plan pour faciliter la transition des élèves du programme de la Classe d'adaptation des troubles du spectre autistique (CATSA) vers le programme d'accès à la Formation préparatoire au travail adaptée (FPTA).

Activités de transition et engagement parental en maternelle

En 2024-2025, le programme Passe-Partout comptait 22 groupes répartis dans 20 écoles, rejoignant 262 familles inscrites. Dans le cadre du volet parents de la maternelle 4 ans, des rencontres ont été organisées dans les 25 classes de maternelle. À chaque rencontre, les parents étaient invités à participer à une activité d'une heure en classe avec leur enfant. Ces moments visaient à offrir à l'enfant une expérience agréable à l'école, en présence de son parent. Le taux de participation des parents a été excellent tout au long de l'année.

Un projet-pilote a été lancé pour le volet parents de la maternelle 5 ans, dans le but de renforcer l'engagement des familles dans le milieu scolaire. Ce projet, déployé dans 29 classes réparties dans 8 écoles, proposait une activité commune axée sur la conscience phonologique. Les familles sondées ont exprimé une forte appréciation du projet et ont indiqué qu'elles le recommanderaient à d'autres, soulignant le caractère positif et enrichissant de l'expérience.



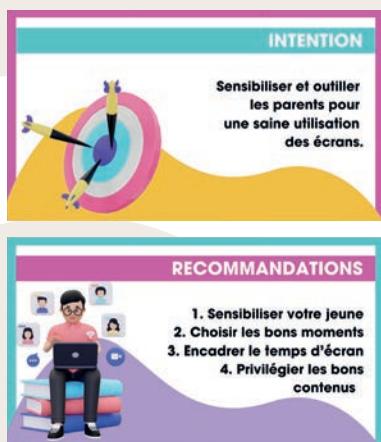
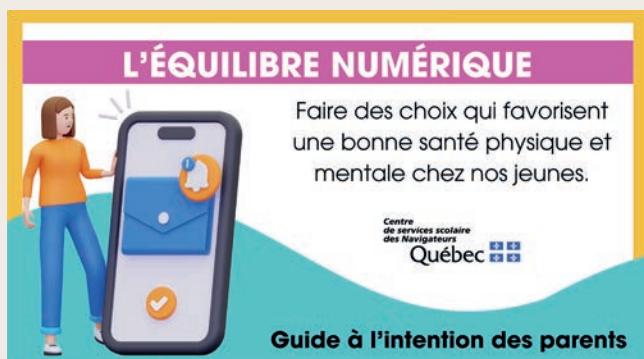
En complément de ces activités, le dispositif *Le Pont* a été offert à certaines familles afin de faciliter la transition entre la maternelle 4 ans et 5 ans. Ce soutien vise à apaiser les inquiétudes des enfants en leur permettant d'être accompagnés en classe pendant 2 à 3 jours par les conseillères à l'éducation préscolaire.

Un projet novateur de restaurant au service des apprentissages créant une passerelle pédagogique pour une transition en douceur entre le préscolaire et le primaire

En 2024-2025, un projet-pilote de restaurant au service des apprentissages a été mis sur pied dans quatre classes pour les élèves de 1^{re} année dans le but de renforcer l'apprentissage par le jeu. Dès la prochaine rentrée scolaire, plus de 65 classes réparties dans 27 écoles primaires ouvriront leur propre restaurant en classe, *Aux Délices des savoirs*, offrant chaque matin une période de jeu symbolique de 45 minutes pendant les 4 à 6 premières semaines d'école. Le thème du restaurant stimule l'imaginaire, le langage, la collaboration et les compétences sociales des enfants, tout en créant un environnement riche et signifiant. Cette initiative agit comme une passerelle entre le préscolaire et le primaire, permettant une transition en douceur. Les élèves y retrouvent des repères familiaux de la maternelle, tout en s'initiant progressivement aux apprentissages plus formels du premier cycle, dans un cadre ludique et structuré.

La gestion du temps d'écran à l'école : enjeux et pistes d'action

En juin 2024, l'Assemblée nationale du Québec a posé un geste significatif en créant la Commission spéciales sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Cette initiative vise à approfondir la compréhension des enjeux liés à l'usage des écrans dans notre société, particulièrement chez les jeunes. En réponse à cette préoccupation, les Services éducatifs du CSSDN ont conçu deux présentations ciblées sur le temps d'écran en contexte scolaire, l'une destinée aux enseignants et l'autre aux parents, [Temps d'écran : guide à l'intention des parents](#). Ces ressources ont pour objectif de soutenir une gestion équilibrée et réfléchie du temps d'écran, en tenant compte des réalités pédagogiques et familiales. Elles visent à favoriser des pratiques éducatives saines et à encourager une utilisation judicieuse des technologies dans les milieux scolaires.



L'intelligence artificielle générative (IAG) au CSSDN : balises pédagogiques

L'intelligence artificielle générative (IAG) occupe une place de plus en plus importante dans notre quotidien, soulevant des questions légales, éthiques et pédagogiques quant à son utilisation, notamment en milieu scolaire. Afin d'encadrer cette réalité émergente, des balises pédagogiques organisationnelles ont été élaborées à l'intention du personnel éducatif. Ces balises abordent divers aspects liés à l'usage de l'IAG, que ce soit dans les pratiques professionnelles ou dans les interactions avec les élèves. Elles visent à soutenir une intégration responsable et réfléchie de ces technologies, tout en tenant compte des enjeux de sécurité, de confidentialité, de développement des compétences et de posture éducative.



L'Harmonie Élite des Navigateurs remporte la plus haute distinction à Boston !

L'Harmonie Élite des Navigateurs (HEN) a brillé au Rhythms International Music Festivals de Boston le 5 avril 2025. Elle s'est distinguée en obtenant la mention supérieure, la plus haute distinction décernée lors de l'événement. Composée d'élèves provenant de plusieurs écoles secondaires du CSSDN, l'HEN se réunit chaque mercredi soir pour répéter, et ce, depuis le début de l'année scolaire. Elle est dirigée par deux enseignantes très engagées : Élodie Bernier, enseignante de musique à l'école secondaire Pamphile-Le May et Carmen Pageau, enseignante de musique à l'école Pointe-Lévy.



[Lire l'actualité sur le site du Centre de services scolaire des Navigateurs](#)

Les Chevaliers de Lévis sont champions de la Coupe Jimmy-Ferrari

Les Chevaliers de Lévis, composés d'élèves des programmes arts, langues, sports (PALS) de l'école Pointe-Lévy, ont réalisé un exploit historique, le 7 avril 2025, en remportant la Coupe Jimmy-Ferrari, à l'issue des séries éliminatoires de la Ligue de développement du hockey M18 AAA du Québec (LHM18AAAQ). Il s'agit de leur premier titre en 20 ans, le dernier remontant à la saison 2004-2005, et de la deuxième conquête de leur histoire. Cette victoire témoigne du talent, de la persévérance et de l'esprit d'équipe qui animent ces jeunes athlètes, et marque une étape mémorable pour le programme sportif de l'école Pointe-Lévy.

[Lire l'actualité sur le site du Centre de services scolaire des Navigateurs](#)



EN FORMATION PROFESSIONNELLE, DES INITIATIVES PORTEUSES POUR L'AVENIR

Le salon des exposants 2025 : un tremplin pour l'entrepreneuriat lévisien

Le Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR) a accueilli, le 24 avril 2025, une nouvelle édition du Salon des EXposants, mettant en lumière l'audace et la créativité de vingt nouveaux entrepreneurs issus du programme *Lancement d'une entreprise*. À travers des animations, démonstrations et dégustations, ces participants ont présenté leurs idées d'affaires avec passion et professionnalisme. Cette soirée, rythmée par des remises de prix et de bourses, a célébré l'innovation locale et l'esprit entrepreneurial. Bien plus qu'un simple événement, le Salon des EXposants s'impose comme un véritable tremplin vers le monde des affaires, contribuant à bâtir l'avenir économique de Lévis, un kiosque à la fois.



Bourses *Elles sont faites pour la job*: 12 lauréates célébrées!

Le 1^{er} mai 2025, une rencontre conviviale et inspirante a permis de mettre en lumière douze élèves des centres de la Formation professionnelle des Navigateurs, lauréates des bourses *Elles sont faites pour la job*. Cet événement, organisé par Connexion Emploi ressources femmes, a célébré la détermination, la passion et la réussite de jeunes femmes qui se distinguent dans des formations menant à des métiers traditionnellement masculins. Grâce à l'appui de nombreux partenaires, cette soirée a non seulement récompensé des parcours remarquables, mais a aussi souligné l'importance de l'égalité des chances et de la valorisation de la diversité dans les choix professionnels.

[Lire l'actualité sur le site de la formation professionnelle des Navigateurs](#)



**Formation
professionnelle
des Navigateurs**

Le prix mentorat dans la catégorie mixité en chantier pour un centre de formation professionnelle au CSSDN dans le cadre du concours Chapeau, les filles!

Le centre de formation en montage de lignes (CFML) a remporté le prix Mentorat de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Ce prix vise à reconnaître les établissements d'enseignement publics qui s'engagent activement à favoriser une plus grande mixité dans les métiers traditionnellement masculins, notamment dans le domaine de la construction. Il souligne également les actions concrètes mises en place pour soutenir la réussite, la persévérance et l'intégration professionnelle des femmes inscrites à des programmes de formation professionnelle menant à ces métiers. C'est d'ailleurs la deuxième année consécutive que le CFML remporte ce prix. En 2024, la bourse avait permis de réaliser la vidéo documentaire *Devenir monteuse de lignes*, donnant la parole aux femmes élèves et professionnelles du domaine [Devenir monteuse de lignes - FP des Navigateurs x CFML](#). En 2025, toute l'équipe du CFML se consacrera à élaborer des journées d'immersion conçue spécialement pour les jeunes femmes curieuses de découvrir ce métier d'action. L'objectif de ces journées d'immersion *Mixte ton talent* sera d'offrir une expérience authentique au cœur de la formation, en compagnie d'élèves et de formateurs passionnés.

[Lire l'actualité sur le site de la formation professionnelle des Navigateurs](#)



Nos élèves brillent aux *Olympiades québécoises des métiers et des technologies* 2025

Du 7 au 10 mai 2025, les Olympiades québécoises des métiers et des technologies ont permis à plusieurs élèves des centres de formation professionnelle des Navigateurs de briller par leur talent et leur savoir-faire. Un élève du Centre de formation en mécanique de véhicules lourds (CFMVL) a remporté la médaille d'argent, tandis qu'un élève du Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL) s'est vu décerner la médaille d'excellence en soudage-montage. D'autres élèves ont également obtenu des résultats remarquables : une élève du CFPL a terminé en 8^e position dans la discipline *Santé, assistance et soins infirmiers*, et un élève du Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau (CFPGR) a décroché la 10^e place en électricité. Ces performances témoignent de la qualité de l'enseignement offert dans les CFP des Navigateurs et de l'engagement des élèves à exceller dans leur domaine.

[Lire l'actualité sur le site de la formation professionnelle des Navigateurs](#)



Admission des élèves internationaux : un virage important pour la Formation professionnelle des Navigateurs

Depuis le 5 mai 2025, la Formation professionnelle des Navigateurs franchit une nouvelle étape en matière d'accueil international en offrant désormais aux élèves étrangers la possibilité de soumettre leur demande d'admission directement par son propre service dédié. Grâce à une plateforme d'admission entièrement développée en interne (Zoho), les personnes candidates peuvent déposer leur dossier sans passer par un organisme externe, comme c'était le cas auparavant. Cette nouvelle approche rend le parcours d'admission plus fluide, tout en permettant un accompagnement personnalisé dès le premier contact. Elle favorise un lien direct entre l'élève et les établissements de formation professionnelle, facilitant ainsi une meilleure compréhension des besoins, une orientation plus ciblée et un soutien adapté tout au long du processus. Derrière cette transformation se trouve l'équipe des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), qui joue un rôle clé dans le développement et la gestion des admissions internationales, en plaçant l'élève au cœur de ses priorités.

Une première au Québec : une passerelle AEP-DEP en Conduite d'engins de chantier!

Le Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC) du CSSDN innove encore une fois pour répondre aux besoins grandissants de l'industrie de la construction au Québec! En avril 2025, une passerelle exclusive a été lancée permettant aux détenteurs d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en Conduite d'engins de chantier d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles (DEP) en Conduite d'engins de chantier en seulement 555 heures.

Cette initiative est une première au Québec dans un centre de formation professionnelle. Elle s'inscrit parfaitement dans notre mission : offrir des formations adaptées et accessibles pour répondre aux besoins de main-d'œuvre expérimentée du secteur de la construction.



La TRCOSP de Chaudière-Appalaches : un levier pour l'orientation des adultes

En 2023, le ministère de l'Éducation a mandaté les centres de services scolaires pour mettre sur pied des Tables régionales de concertation sur l'orientation scolaire et professionnelle (TRCOSP). Ces tables ont pour mission de promouvoir les services d'orientation auprès de la population adulte, qu'elle soit en emploi ou non, en tenant compte des réalités propres à chaque région administrative. Dans Chaudière-Appalaches, c'est le CSSDN qui a pris en charge ce projet. Depuis sa création, la TRCOSP a su mobiliser les acteurs du milieu pour développer un outil concret facilitant l'accès aux services d'orientation : le site *Je me trouve*. Ce portail regroupe 23 partenaires issus des milieux scolaire et communautaire, offrant des services gratuits et confidentiels en orientation professionnelle. Véritable mode d'emploi pour réaliser

son projet de vie, *Je me trouve* permet aux utilisateurs de repérer facilement un organisme où des conseillers et conseillères qualifiés les accompagneront dans leur démarche de retour aux études, de réorientation de carrière ou de recherche d'emploi. Cette initiative renforce le maillage régional et contribue à une meilleure accessibilité des services pour tous.



Des camps d'été en formation professionnelle pour éveiller des vocations

Les Services aux entreprises et formation continue des Navigateurs (SAE) et le Centre de formation professionnelle de Lévis (CFPL) se sont unis pour offrir aux jeunes de 14 à 17 ans trois camps d'initiation à un métier : Mécanique automobile, Soudage-assemblage et Charpenterie-menuiserie durant la période estivale. Ces camps ont permis à des adolescentes et adolescents de vivre une véritable immersion dans un métier, d'explorer des secteurs en forte demande et de s'initier concrètement à des savoir-faire professionnels. L'occasion idéale pour essayer un métier, valider un intérêt et découvrir les formations qui y mènent, le tout, encadré par les enseignants des DEP du CFPL. Une activité estivale enrichissante, qui s'inscrit dans l'engagement du CSSDN à valoriser la formation professionnelle et à contribuer à l'orientation scolaire des jeunes de son territoire.



AGILITÉ, COLLABORATION ET VISION : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES

PARC IMMOBILIER

Construction d'un complexe modulaire pour relocaliser l'école Clair-Soleil

À la suite des recommandations des ingénieurs concernant l'intégrité structurale du bâtiment, la fermeture de l'école Clair-Soleil s'est avérée incontournable. Dès septembre 2024, les élèves ont été répartis dans six établissements du secteur. Grâce à une mobilisation exceptionnelle, les Services des ressources matérielles (SRM), en étroite collaboration avec la Direction générale (DG) et les équipes des Services des ressources humaines (SRH), des Services des ressources financières (SRF), des Services éducatifs (SÉ) et des Services des ressources en technologie de l'information et des communications (SRTIC), ont relevé le défi de relocaliser et déménager 16 classes en seulement une semaine. Cette opération complexe, menée avec rigueur et efficacité, a permis d'assurer la continuité des apprentissages des élèves pendant une année entière.

Parallèlement, une autorisation ministérielle a été obtenue pour ériger, en urgence, un complexe modulaire regroupant l'ensemble des élèves et du personnel enseignant en un seul lieu. Les SRM du CSSDN ont piloté ce projet en mode accéléré, réussissant à livrer une infrastructure fonctionnelle dans un délai record de six mois, malgré des contraintes majeures.

*Mesdames Suzie Lucas, directrice générale du CSSDN,
Nancy Roy, directrice de l'école Clair-Soleil, et Martine Biron,
députée des Chutes-de-la-Chaudière et ministre de l'Enseignement
supérieur, à l'occasion d'une visite de l'école modulaire, en septembre 2025.*



L'essentiel du chantier a été livré avec seulement trois jours de retard par rapport à la date prévue pour la rentrée, un exploit tenu des défis rencontrés. Bien que certains travaux complémentaires, tels que l'aménagement du secteur administratif et des espaces extérieurs, aient été réalisés ultérieurement, l'objectif prioritaire – accueillir les élèves dès la rentrée – a été atteint. Cette réalisation témoigne de la capacité des équipes à conjuguer expertise, agilité et engagement pour offrir un environnement sécuritaire et adapté aux besoins de la communauté éducative.



Élaboration des plans et devis pour la construction de la nouvelle école Dorimène-Desjardins dans le secteur Lévis-Lauzon

Le CSSDN a franchi une étape majeure en amorçant la conception des plans et devis pour la construction de la nouvelle école Dorimène-Desjardins à Lévis. Ce projet, autorisé dans le cadre du Plan québécois d'investissement, PQI-23-33, sera réalisé sur un terrain cédé par la Ville de Lévis.

Le projet est mené en mode projet à conception intégrée (PCI), une approche collaborative qui réunit dès le départ tous les intervenants – architectes, ingénieurs, gestionnaires et représentants du milieu scolaire – afin d'optimiser la qualité, les coûts et les délais. Le projet respecte également les principes des accréditations LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), une norme internationale qui garantit des bâtiments durables, écoénergétiques et respectueux de l'environnement.

Cette initiative illustre un engagement fort envers l'innovation et le développement durable. Elle repose sur une collaboration exemplaire entre la Direction générale, les Services éducatifs, les représentants du personnel enseignant, du personnel de soutien ainsi que du personnel professionnel. L'objectif est de créer un milieu de vie moderne et inspirant, répondant aux critères des écoles de nouvelle génération définis par le ministère de l'Éducation.

La future école offrira des espaces lumineux et polyvalents favorisant la collaboration, des zones dédiées à l'apprentissage, ainsi que des aménagements extérieurs intégrant des espaces verts et des aires de jeux sécuritaires. Ces choix visent à enrichir l'expérience éducative des élèves, à soutenir le bien-être du personnel et à renforcer le sentiment d'appartenance au sein de la communauté.

À sa livraison, cette école deviendra un modèle pour la communauté des Navigateurs, incarnant une vision d'environnement éducatif innovant, inclusif et durable.



Une conférence de presse, tenue le jeudi 5 décembre 2024 au siège social du Mouvement Desjardins, a réuni les différents partenaires qui ont rendu cette annonce possible, soit : le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Guy Cormier; la directrice générale du CSSDN, Mme Suzie Lucas; le ministre de l'Éducation du Québec, M. Bernard Drainville; et le maire de Lévis, M. Gilles Lehouillier.

1.3 Services éducatifs et autres services

Les Services éducatifs (SÉ) constituent des ressources éducatives et numériques incontournables qui permettent le partage de pratiques probantes, inspirantes et gagnantes, l'accompagnement, le soutien et la formation continue. Les SÉ travaillent en collaboration avec plusieurs partenaires. Ils offrent une multitude de renseignements qu'on retrouve sur le site Web du Centre de services scolaire des Navigateurs, [Services éducatifs - Jeunes - CSSDN](#)

En 2024-2025, les SÉ du CSSDN ont concentré leurs efforts sur plusieurs axes prioritaires. L'organisation des services liés à l'immigration et à la francisation a été renforcée, tout comme le soutien à l'insertion professionnelle. Un dispositif structuré autour de l'enseignement efficace a été mis en place, incluant une formation offerte par l'Université TÉLUQ et l'animation de communautés de pratique (CoP) réunissant des conseillères et conseillers pédagogiques (CP), des directions d'écoles primaires et secondaires ainsi que des leaders pédagognumériques, issus des quatre réseaux du primaire et des sept écoles secondaires. Par ailleurs, un accompagnement soutenu a été offert aux équipes collaboratives, aux communautés de pratique (CoP) et aux communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), afin de favoriser le développement professionnel et l'amélioration continue des pratiques éducatives.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Les points suivants présenteront les actions prioritaires en 2024-2025.



SERVICES D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Actions prioritaires menées au préscolaire au CSSDN en 2024-2025

L'année a été marquée par l'emphase sur l'harmonisation des pratiques en conscience phonologique, avec une journée dédiée réunissant le personnel enseignant du préscolaire 4-5 ans pour présenter la démarche et élaborer un plan d'action en équipe-école. Cette démarche a été diffusée auprès des directions d'écoles primaires, des comités spécialisés (langage, EHDAA), et partagée à une communauté de pratique (CoP) de directions générales de plusieurs CSS. Les CP ont assuré un accompagnement dans les milieux et participé à diverses instances interprofessionnelles. Des ressources clés en main ont été créées et centralisées sur le site Web du préscolaire. En parallèle, un accompagnement en CoP a été offert sur plusieurs thématiques : conscience phonologique, programme du préscolaire, arrimage préscolaire-primaire et graphomotricité. Un projet de balado a été lancé pour vulgariser les bienfaits du jeu, de l'aménagement et de la posture de l'adulte sur le développement socioémotionnel.

Le CSSDN a aussi participé à une recherche-action avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) sur l'accompagnement pédagogique au préscolaire, avec un volet destiné aux directions prévu pour l'automne 2025. Plusieurs formations ont été offertes, ciblant différents intervenants : le personnel du service de garde a bénéficié de formations portant sur le développement global de l'enfant, le programme du préscolaire et la conscience phonologique, tandis que le personnel enseignant a été formé sur des thématiques spécifiques telles que la graphomotricité et la lecture interactive enrichie (LIE). Une trousse de sensibilisation interculturelle a aussi été distribuée pour initier les enfants à la diversité linguistique et culturelle. Enfin, le renouvellement du mobilier a été effectué dans dix classes du préscolaire.

Passe-partout Maternelle 4 ans Maternelle 5 ans



SERVICES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Actions prioritaires menées au primaire au CSSDN en 2024-2025

En littératie, 28 écoles ont été accompagnées en communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), tandis que neuf autres ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins spécifiques. Les objets de travail ont porté sur l'accompagnement dans l'efficacité des entretiens de lecture à l'aide d'un outil diagnostic en lecture, la Trousse GB+, pour harmoniser les pratiques au 1^{er} cycle et en 3^e année du primaire, ainsi que la mise en place de pratiques efficientes en lien avec les entretiens de lecture au 1^{er} et 2^e cycle. Une compréhension commune des dimensions de la lecture (compréhension, réaction, appréciation, interprétation) a été développée, de même que l'implantation de pratiques efficaces favorisant l'engagement et la motivation des élèves. Les équipes ont été accompagnées dans la mise en place d'éléments reconnus par la recherche issus du *Référentiel d'intervention en écriture* (2017) et du cahier *Les défis des jeunes scripteurs au début de l'école primaire* (2023). Des capsules sur le processus d'écriture ont été diffusées, et les référentiels de correction en écriture ainsi que les grilles descriptives en lecture ont été mis à jour et présentés à l'ensemble du personnel enseignant. L'autonomie des équipes-écoles a été soutenue par l'utilisation des ressources disponibles sur le site Web interne de littératie.

En numération, quatre écoles ont été accompagnées en communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) et dix-neuf autres selon leurs besoins spécifiques, dont quatre milieux avec des classes à effectifs réduits. Les objets de travail ont porté sur le renforcement des compétences du personnel enseignant par des formations continues sur les mathématiques innovantes et de midis pédagogiques axés sur les différents formats de tâches de résolution de problèmes. Un soutien ciblé a été offert aux équipes collaboratives pour faciliter le déploiement des CAP en mathématiques. Afin de promouvoir des pratiques efficaces, des stratégies d'enseignement et des ressources pertinentes, un journal bimestriel en mathématiques a été diffusé. Le nouveau site Internet de numération a également été mis de l'avant pour encourager l'autonomie des équipes-écoles dans l'utilisation des ressources disponibles. Enfin, un accompagnement ponctuel a été offert au personnel enseignant ayant moins de cinq années d'expérience dans la profession.

En anglais langue seconde, les enseignantes et les enseignants spécialistes, de plusieurs écoles primaires, ont participé à une communauté de pratique (CoP) axée sur le développement et l'évaluation de la compétence 2 du programme, *Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus*. Cette démarche leur a permis de mettre à jour et d'uniformiser leur compréhension de cette compétence, d'explorer

le potentiel de la technologie dans la création de situations d'apprentissage et d'évaluation, ainsi que de s'ouvrir à l'approche de la triangulation des apprentissages pour l'évaluation. Par ailleurs, le personnel enseignant non-détenteur de brevet en anglais langue seconde a bénéficié de trois formations ciblées, suivies d'un accompagnement de proximité offert à celles et ceux qui le souhaitaient, afin de les outiller pour l'enseignement et l'évaluation des différentes compétences du programme.





En collaboration avec les conseillers et conseillères pédagogiques (CP) en mathématiques, en français et en adaptation scolaire, un document d'accompagnement à l'intention des titulaires a été élaboré pour soutenir la modification des attentes pour les élèves en francisation. Pour assurer une meilleure compréhension et continuité des services offerts aux élèves issus de l'immigration, des représentations ont eu lieu à la Table des orthopédagogues et à la Table des orthophonistes. L'équipe ILSS a également participé à la validation du *Portrait des acquis en mathématiques* en partenariat avec la Direction de l'intégration linguistique et interculturelle (DILEI), ainsi qu'à la Table des régions 03-12 regroupant les CP en ILSS. Enfin, la banque d'interprètes bénévoles a été promue afin d'en faciliter l'accès dans les milieux scolaires.

En musique, les enseignants et les enseignantes spécialistes de plusieurs écoles primaires ont participé à une communauté de pratique (CoP) portant sur le travail en ateliers en classe de musique. Cette démarche leur a permis de découvrir et d'échanger sur le fonctionnement de cette approche, tout en expérimentant en équipe la conception d'activités sous forme d'ateliers pour les trois cycles du primaire, en intégrant les trois compétences du programme. Par ailleurs, les spécialistes en musique ont également pris part à une formation axée sur la différenciation pédagogique, la triangulation des apprentissages et les pratiques d'évaluation adaptées au contexte de la classe de musique.



SERVICES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Actions prioritaires menées au secondaire au CSSDN en 2024-2025

Plusieurs initiatives ont été mises en place visant à renforcer les compétences professionnelles du personnel. Cela inclut la participation à des formations liées à des projets de recherche soutenus par l'UMR Synergia de l'Université Laval, ainsi qu'une présentation lors du premier colloque régional de l'UMR. Des communautés de pratique (CoP) ont été animées en appui à la formation de l'Université TÉLUQ sur l'enseignement efficace, tant pour le personnel enseignant que pour les nouvelles cohortes de leaders enseignants et enseignantes et de directions, avec un approfondissement des contenus pour les leaders déjà formés.

Des formations ont également été offertes sur les pratiques probantes, la flexibilité pédagogique et les mesures universelles en mathématiques, rejoignant une cinquantaine d'enseignantes et d'enseignants. Des CoP ont été créées pour les orthopédagogues, ainsi que pour l'évaluation au service de l'apprentissage (ÉSA) et l'enseignement des sciences. De nouvelles CAP ont été implantées en adaptation scolaire et une CAP en science dans une école secondaire, en plus de l'accompagnement lors de rencontres collaboratives et de la participation à certaines CAP disciplinaires déjà en place.

En littératie, les CP ont accompagné des équipes collaboratives dans l'implantation de pratiques efficaces en enseignement et en évaluation de la lecture et de l'écriture, en lien avec les objectifs des projets éducatifs.

En anglais langue seconde, on a invité une enseignante ou un enseignant par école secondaire à une CoP sur le développement de la compétence 2 du programme, *Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus*, avec une première journée animée par les CP en anglais et en pédagonumérique du RÉCIT, suivie d'une deuxième journée en collaboration avec un regroupement régional pour harmoniser les pratiques.

Un projet-pilote de service de soutien aux équipes multidisciplinaires dans la recherche de solutions a été lancé pour les cas complexes d'élèves. L'accompagnement d'une équipe de soutien à l'enseignant et l'enseignante s'est concrétisé au CFER.

En francisation, une CoP a été formée avec le personnel enseignant ILSS du secondaire afin d'harmoniser les pratiques et de développer les compétences en planification et en évaluation selon le programme d'Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS).

En musique, un projet intitulé *Tous ensemble en harmonie avec la musique* a été élaboré et mis en œuvre. Ce projet a permis à plusieurs élèves provenant de différentes écoles secondaires du CSSDN de participer à une journée de tournage vidéo. Lors de cette journée, divers ensembles musicaux ont été mis en valeur, tels que l'Harmonie Élite des Navigateurs, le Drumline, le Rock Band, l'ensemble de guitare et des prestations de chant.





[Visionnez la vidéo et lire l'actualité sur le site du Centre de services scolaire des Navigateurs](#)

Dans le cadre du Mois de la culture, la vidéo produite a été diffusée auprès du personnel enseignant de musique du primaire, qui a été invité à la présenter aux élèves de 5^e et 6^e année ainsi qu'aux élèves du secondaire. Une activité d'appréciation accompagnait la vidéo afin d'être réalisée en classe avec les élèves.

Ce projet visait également à faire découvrir aux élèves de 5^e et 6^e année les cours de musique offerts au secondaire, les instruments utilisés et les contextes d'enseignement propres à chaque école. Cette initiative contribue ainsi à faciliter la transition entre le primaire et le secondaire, en favorisant un arrimage pédagogique et culturel autour de la musique.

Soutien et bien-être

Plusieurs actions ont aussi contribué au soutien et au bien-être des élèves et du personnel.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, le personnel enseignant a bénéficié d'un soutien ponctuel de la part des CP disciplinaires notamment en planification, gestion de classe et accompagnement en classe. Un accompagnement ciblé a été offert au personnel enseignant ne détenant pas de brevet en anglais langue seconde, incluant trois formations sur l'enseignement et l'évaluation des compétences du programme, suivies d'un accompagnement de proximité pour ceux qui le souhaitaient. Deux présentations narrées ont été créées pour les nouveaux enseignants et enseignantes des services de Formation préparatoire au travail (FPT), des services au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) et des services de Formation préparatoire au travail adapté (FPTA), portant sur la Formation préparatoire au travail (FPT). Des cafés pédagogiques ont aussi été organisés pour favoriser les échanges entre enseignants et enseignantes en insertion professionnelle.

Une formation a été offerte aux orthopédagogues du 2^e cycle du secondaire sur la transition postsecondaire, avec une attention particulière aux élèves ayant des plans d'adaptation, et cette démarche se poursuivra en 2025-2026. Une école secondaire a été accompagnée dans l'élaboration de son plan de transition primaire-secondaire, et toutes les équipes d'adaptation scolaire ont été soutenues dans la poursuite des services pour les élèves scolarisés en classe d'adaptation scolaire. Enfin, une orientation de service s'est vue améliorée pour les EHDAAs à grands besoins.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

En suivi aux services d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, les services complémentaires, énumérés aux articles 4 à 6 du régime pédagogique, ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages.

Actions prioritaires menées dans les services complémentaires au CSSDN en 2024-2025

- Promotion et participation de l'élève à la vie éducative**

La voix des élèves est un élément fondamental dans le développement d'un milieu scolaire inclusif, équitable et propice à la réussite. Les rencontres des coordonnateurs du climat scolaire des établissement ont mis l'accent sur l'engagement et la participation des élèves à la vie de leur école.

- Éducation aux droits et aux responsabilités**

Le programme *Culture et Citoyenneté Québécoise* (CCQ) poursuit son implantation et son déploiement dans les écoles primaires et secondaires, consolidant son intégration au cœur des apprentissages.

- Animation sur les plans sportif, culturel et social**

Les événements sportifs majeurs organisés pour les élèves du CSSDN se poursuivent avec enthousiasme, notamment à travers le cross-country, le 4 km de la santé et le tournoi de deck hockey.

- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire**

Le Service des bibliothèques du CSSDN a poursuivi plusieurs actions structurantes pour enrichir l'offre documentaire et soutenir les apprentissages. Un protocole a été développé pour faciliter le repérage des livres en langues diverses dans le catalogue, avec un accent sur l'arabe, l'ukrainien et le portugais. Un Padlet (service en ligne et une application de création collaborative) interculturel a été créé pour offrir des ressources favorisant l'ouverture sur le monde et

l'intégration des élèves immigrants, disponibles en bibliothèque scolaire et sur la plateforme Biblius. En lien avec le programme CCQ, trois présentations ont été réalisées pour le personnel enseignant du primaire, accompagnées de bibliographies accessibles en ligne. Les techniciennes et techniciens en documentation ont traité plus de 13 000 livres papier pour les écoles primaires, bonifiant ainsi les collections existantes. La plateforme Biblius a été promue auprès du personnel enseignant, avec une capsule explicative et l'ajout de 788 titres numériques, portant la collection locale à 2 106 livres et totalisant plus de 80 000 emprunts en 2024-2025. Enfin, plusieurs écoles ont été accompagnées dans l'aménagement de leur bibliothèque pour en faire un lieu central d'apprentissage, et des rencontres ont eu lieu pour la planification des nouvelles bibliothèques pour les écoles de l'Épervière et Dorimène-Desjardins.

- Information et orientation scolaires et professionnelles**

En 2024-2025, le personnel professionnel de la Table des services en orientation ont uni leurs expertises autour de deux grands axes de réflexion. Le premier axe portait sur le développement d'outils visant à améliorer le suivi du parcours des élèves. Un outil de suivi interne a été conçu, et un outil de suivi de cohorte est prévu pour être déployé au cours de la prochaine année scolaire. Le second axe concernait les besoins spécifiques de la clientèle immigrante en matière d'orientation. De riches échanges ont eu lieu entre les membres, accompagnés du partage de documents de référence pour mieux soutenir cette population.

- Psychologie et psychoéducation**

Au cours de l'année, les équipes des services en psychologie et en psychoéducation ont collaboré étroitement afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs domaines respectifs et de soutenir leur développement professionnel continu. Plusieurs



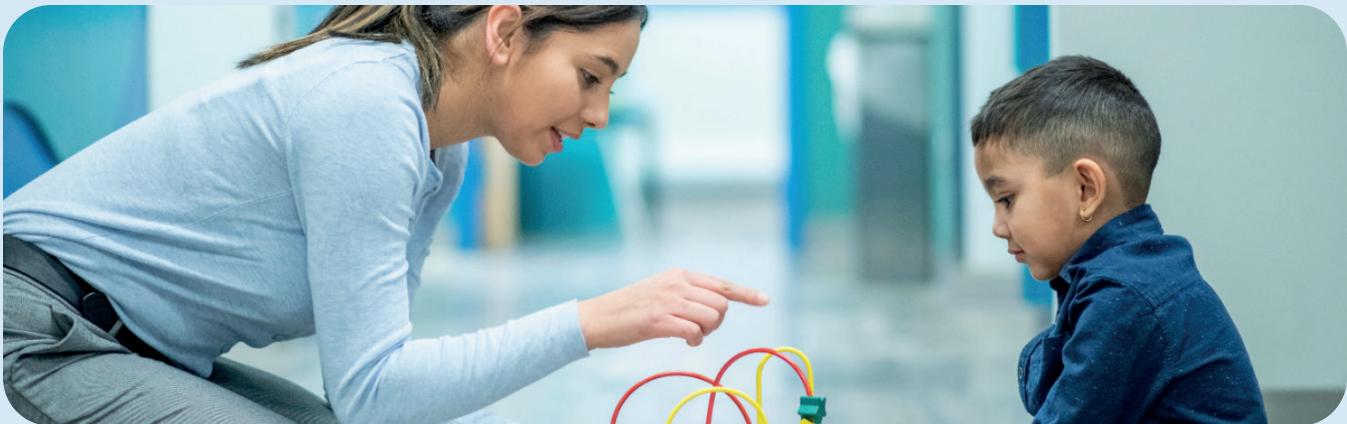
communautés de pratique (CoP) et séances de codéveloppement ont été instaurées, abordant des thématiques variées telles que l'évaluation interculturelle, la création d'une banque d'outils pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), la sensibilisation à l'usage des écrans, le trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), le système d'émulation et le développement des compétences socioémotionnelles. Des formations ciblées ont également été offertes, portant notamment sur l'analyse fonctionnelle multimodale, le référentiel sur le TSA, la déficience intellectuelle (DI) et l'accompagnement des élèves TSA au préscolaire. Par ailleurs, les professionnels des deux secteurs ont joué un rôle déterminant dans la révision des protocoles de gestion des élèves en crise, contribuant ainsi à clarifier les mesures à appliquer dans ces situations. Enfin, les actions prioritaires en psychoéducation ont inclus la réalisation d'une vidéo promotionnelle visant à valoriser la profession et à soutenir les efforts de recrutement, ainsi que la mise en place d'une formation spécifique en psychoéducation.

Le service de neuropsychologie a joué un rôle clé dans le soutien aux élèves du primaire et du secondaire présentant des difficultés majeures d'apprentissage, notamment par des évaluations spécialisées et un accompagnement des équipes-écoles pour favoriser leur réussite. La neuropsychologue a également offert un rôle conseil auprès des autres professionnels dans des dossiers complexes liés à des troubles neurologiques ou à des comorbidités. Une révision des pratiques et de la littérature a été menée pour adapter l'évaluation des élèves issus de l'immigration, avec la création d'outils pour l'entrevue interculturelle et l'établissement de balises assurant la validité des évaluations. Enfin, un *Guide d'accélération scolaire pour les élèves doués* a été élaboré et présenté dans un regroupement provincial, contribuant à une meilleure reconnaissance et prise en charge de ces jeunes.

• Éducation spécialisée

Dans le cadre du développement professionnel des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES), deux formations ont été proposées afin de répondre aux besoins du milieu. La première formation portait sur l'intervention non violente en situation de crise (CPI). Cette formation vise à outiller les TES sur des approches sécuritaires et respectueuses pour intervenir efficacement auprès des élèves en contexte de crise, tout en favorisant un climat scolaire bienveillant. La seconde formation, offerte sur demande, concerne la tenue de dossiers. Elle permet aux TES de se familiariser avec les bonnes pratiques en matière de consignation d'informations, de respect de la confidentialité et de conformité aux exigences administratives. Ces formations contribuent à renforcer l'expertise des TES et à soutenir leur rôle essentiel dans l'accompagnement des élèves en difficulté.





▪ Orthopédagogie

Dans le cadre de la communauté de pratique (CoP) en orthopédagogie, une réflexion approfondie a été menée sur le rôle et les fonctions des orthopédagogues, ainsi que sur les mécanismes à mettre en place pour développer un service optimal et équilibré. Les équipes ont également travaillé l'appropriation de la différenciation pédagogique, en portant une attention particulière à la modification des apprentissages. Par ailleurs, un accompagnement offert par Mme Mélanie Paré de l'UMR Synergia de l'Université Laval a permis d'approfondir la compréhension de l'éducation inclusive et de renforcer les pratiques professionnelles en ce sens.

▪ Orthophonie

Une participation active a été assurée dans l'implantation du programme de conscience phonologique au préscolaire, déployée dans l'ensemble des établissements du CSSDN. Cette initiative vise à soutenir le développement des compétences langagières chez les jeunes enfants dès leur entrée dans le parcours scolaire.

▪ Santé et services sociaux

Dans une volonté de renforcer les liens entre les milieux de la santé et de l'éducation, un plan d'action local santé-éducation a été élaboré. Ce plan repose sur l'identification de priorités communes, ciblées en fonction des besoins du territoire, afin d'optimiser la collaboration intersectorielle. L'objectif est de favoriser une approche concertée et cohérente autour du bien-être et de la réussite des jeunes, en mobilisant les expertises complémentaires des partenaires des réseaux de la santé et de l'éducation.

▪ Animation de développement personnel et d'engagement communautaire (ADPEC)

En 2024-2025, les animateurs et animatrices en développement personnel et en engagement communautaire (ADPEC) ont veillé à la mise à jour de leur plan d'action, assurant ainsi sa pertinence et son alignement avec les besoins actuels. Des ajustements ont été apportés au document de référence qui guide les priorités à aborder à chaque niveau du secondaire. La Table des ADPEC demeure un espace privilégié d'échanges, où les membres partagent les activités les plus porteuses mises en œuvre dans leurs milieux respectifs.



SERVICES PARTICULIERS

Les articles 6, 7 et 8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) décrivent les services particuliers aux élèves. Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

En francisation, 24 écoles primaires ont été accompagnées en Intégration linguistique, scolaire et sociale (ILSS) selon leurs besoins. Cet accompagnement a couvert plusieurs volets : organisation des services, formation du personnel enseignant et de direction, analyse de cas complexes, ainsi que participation aux comités de francisation.

Tous les titulaires, orthopédagogues et directions d'école ont également participé à des rencontres collaboratives axées sur la différenciation pédagogique et l'adaptation des attentes pour les élèves inscrits aux Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF).

Pour répondre aux besoins en temps réel, un service Mardi-ILSS a été mis en place, offrant un accompagnement « juste à temps » (AJAT) en ligne. Les nouveaux enseignants ILSS ont bénéficié de formations ciblées sur le programme et sur les pratiques efficaces en enseignement d'une langue seconde.

Au secondaire, des actions spécifiques ont été déployées pour soutenir les élèves en SASAF, notamment par l'embauche de personnel qualifié (champ 20) et la formation des enseignants sur la modification des attentes pour les élèves exemptés de certaines dispositions liées aux résultats.

Afin d'assurer la cohérence et la continuité des services pour les élèves issus de l'immigration, des représentations ont eu lieu à la Table des orthopédagogues et à celle des orthophonistes. Une collaboration avec la Direction de l'intégration linguistique et interculturelle (DILEI) a permis de participer à la validation du *Portrait des acquis en mathématiques*. Enfin, la participation à la Table des régions 03-12 des CP ILSS et la promotion de la banque d'interprètes bénévoles ont contribué à renforcer les ressources disponibles dans les milieux.

Services éducatifs relatifs au numérique

En 2024-2025, les services éducatifs relatifs au numérique ont mis l'accent sur plusieurs axes prioritaires. Le bien-être des élèves et du personnel a été soutenu par la création de cinq livres virtuels pour accompagner la transition des élèves de l'école Clair Soleil vers d'autres établissements.

Le rehaussement des compétences professionnelles a été favorisé par des accompagnements variés dans les écoles, incluant des formations sur des applications essentielles comme Canva et Planitou, la création de capsules audio et vidéo, ainsi que la robotique. Des activités ont également été préparées et diffusées à l'occasion de la journée de la citoyenneté numérique du 23 octobre 2024.

Deux guides portant sur l'utilisation pédagogique des écrans ont été partagés avec le personnel enseignant et celui des services de garde. Une formation sur l'intelligence artificielle générative a été offerte aux directions d'établissement, accompagnée de balises pédagogiques encadrant son usage, diffusées auprès du personnel enseignant. Enfin, le CSSDN a accueilli une journée dédiée au numérique pour les spécialistes en anglais, chapeautée par une équipe de la Société pour la promotion de l'anglais langue seconde au Québec (SPEAQ), où un atelier sur la différenciation à l'ère de l'intelligence artificielle a été animé par la CP en anglais et la CP en pédagonumérique.

Services éducatifs à des fins scientifiques

En 2024-2025, les services éducatifs à des fins scientifiques ont mis l'accent sur l'accompagnement du personnel enseignant au primaire et au secondaire, plus spécifiquement auprès de celles et ceux sans brevet, dans leur formation continue sur des thèmes tels que l'évaluation au service de l'apprentissage (ÉSA), la gestion de classe et les pratiques d'enseignement efficaces.

Un soutien ciblé a également été offert aux équipes touchées par la pénurie de main-d'œuvre. Une collaboration avec les Services des ressources humaines (SRH) a permis d'établir des encadrements pour la formation du personnel enseignant et le personnel technique en travaux pratiques concernant la sécurité en salle de machines-outils.

Par ailleurs, les trousse de science en prêt aux écoles primaires ont été bonifiées sur le plan numérique, et une trousse éducative intégrant le numérique a été développée en partenariat avec le RÉCIT mathématique, science et technologie (RÉCIT MST) et une école secondaire. Un soutien a aussi été assuré auprès des équipes collaboratives et dans les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP).

Services éducatifs à des fins communautaires

En 2024-2025, les services à des fins communautaires ont mis l'accent sur le bien-être des élèves et du personnel, notamment par des collaborations avec les Aidants scolaires. Ces partenariats ont permis de faciliter la première transition scolaire de quinze élèves du préscolaire grâce à un jumelage avec des bénévoles issus des milieux de garde éducatifs, accompagnant les enfants jusqu'à leur premier mois à l'école. Un autre projet, *La Magie des premiers temps*, a soutenu l'adaptation et l'intégration de plusieurs élèves allophones arrivés en cours d'année au préscolaire.

De plus, des escouades d'accueil ont été mises en place en début d'année scolaire pour les familles immigrantes, en collaboration avec diverses ressources communautaires du territoire telles que Le Grenier, La Maison de la Famille, Alliance jeunesse, La Maison des jeunes, Tremplin et les services d'entraide.

Autres accompagnements des Services éducatifs

Enfin, en 2024-2025, les services éducatifs ont aussi mis l'accent sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel en service de garde. Un calendrier de perfectionnements a été offert aux techniciennes, techniciens, éducateurs et éducatrices en milieu scolaire, accompagné d'un plan de relève pour les techniciennes et techniciens et d'un programme de mentorat destiné aux techniciennes, techniciens, éducateurs et éducatrices de classe principale. Par ailleurs, le bien-être des élèves et du personnel a été soutenu par l'élaboration d'outils facilitant le travail du personnel en service de garde et leur accessibilité. Un accompagnement a également été offert pour l'élaboration et l'implantation du programme d'activités en service de garde, favorisant ainsi un environnement éducatif stimulant et structuré.



Les services offerts, en vertu de l'article 255 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), se déclinent de la façon suivante :

- Les Services aux entreprises (SAE) du CSSDN : des solutions humaines pour un monde en mouvement

En 2024-2025, les SAE du CSSDN ont consolidé leur rôle de catalyseur de développement pour la région en mettant l'humain et les besoins du marché du travail au cœur de leurs actions. En offrant une vaste gamme de formations sur mesure, de services-conseils, de tests de classement, de projets sur le terrain et de démarches de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), les SAE ont soutenu autant les entreprises que les individus dans l'évolution de leurs compétences.

Grâce à des partenariats solides avec des acteurs clés du territoire, les SAE ont contribué à la création de l'AEP *Ouvière et ouvrier en construction navale* et à la mise en œuvre de la formation *Amarrage sécuritaire*. Ils ont également développé et offert plusieurs formations dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la métallurgie, de l'électrotechnique, de l'entretien d'équipement motorisé et du bâtiment. En réponse à l'offensive de la construction, une deuxième cohorte a été offerte à l'AEP *Charpenterie-menuiserie* à Laurier-Station. Le DEP *Transport par camion* a été offert dans Lotbinière et au CNCEC, grâce à un partenariat avec le centre de formation en transport de Charlesbourg.

L'équipe des SAE a également développé des services d'accompagnement pour les travailleurs immigrants ou faiblement scolarisés, en leur offrant des formations en francisation, littératie, numéritation et compétences numériques. Ces initiatives favorisent leur intégration durable en emploi.

Au total, près de 90 entreprises ont été desservies, représentant plus de 1 600 travailleurs formés pour un cumulatif de près de 4 000 heures de formation. En RAC, plus de 205 travailleurs ont été diplômés dans 15 programmes de formation différents.



Les diplômés de l'AEP en service de garde lors de la cérémonie de diplomation du 26 juin 2025

Les SAE du CSSDN se démarquent par leur agilité, leur expertise terrain et leur capacité à créer des solutions de formation concrètes et personnalisées, contribuant activement à la vitalité économique et sociale de la région.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

En date du 30 juin 2025, les membres du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Navigateurs étaient les suivants :

Membres du CA	Titre et fonction
Parents d'un élève	
Ian Pellerin-Poliquin	Administrateur, district 1
Maxim Vacher	Administrateur, district 2
Ève Lapointe	Administratrice, district 3, présidente du CA
Daniel Vermette	Administrateur, district 4
Annie-Claude Bérubé	Administratrice, district 5, vice-présidente du CA
Membres du personnel	
Louis-Xavier Roy-Gosselin	Administrateur, personnel enseignant
(Poste vacant)	Administrateur, personnel professionnel
Lise Bergeron	Administratrice, personnel de soutien
Élise Litalien	Administrateur, direction d'établissement
Caroline Pelletier	Administratrice, personnel d'encadrement
Membres de la communauté	
Josianne Turcotte	Administratrice ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (profil 1)
Elyse Lemay	Administratrice issue du milieu communautaire, sportif ou culturel (profil 2)
Carl Lavoie	Administrateur ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles (profil 3)
(Poste vacant)	Administrateur issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires (profil 4)
(Poste vacant)	Administrateur âgé de 18 à 35 ans (profil 5)

Calendrier des séances tenues

En 2024-2025, le conseil d'administration a tenu six séances régulières et deux séances extraordinaires aux dates suivantes :

- 27 août 2024
- 19 novembre 2024
- 17 décembre 2024
- 4 février 2025 (séance extraordinaire)
- 25 mars 2025
- 22 avril 2025
- 27 mai 2025
- 10 juin 2025 (séance extraordinaire)

Décisions du conseil d'administration

- Adoption du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire des Navigateurs et du budget 2024-2025 des écoles et centres.
- Demandes au ministre de l'Éducation pour divers projets d'ajout d'espaces ou d'agrandissements d'école, notamment pour les écoles du Boisé, Pointe-Lévy et Étienne-Chartier.
- Abrogation de la procédure visant à faciliter la divulcation d'actes répréhensibles commis à l'égard du CSSDN, conformément au Projet de loi 53 entré en vigueur le 30 novembre 2024.
- Demandes au ministre de l'Éducation pour l'acquisition d'un complexe de locaux modulaires pour l'école de la Chanterelle (six classes), pour le secteur Lévis-Lauzon (10 classes) et pour l'école Clair-Soleil (23 classes).
- Adoption de la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire* (5.19).
- Acquisition de terrain pour la nouvelle école primaire Dorimène-Desjardins, Lévis – Quartier Desjardins.
- Adoption du rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire des Navigateurs.
- Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028.
- Adoption du Code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux.

2.2 Autres comités de gouvernance

- Liste des comités du conseil d'administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	Ève Lapointe Daniel Vermette , président du comité Louis-Xavier Roy-Gosselin Josianne Turcotte Rachel Dion , directrice, Secrétariat général, communications et archives Suzie Lucas , directrice générale
Comité de vérification	Carl Lavoie , président du comité Elyse Lemay Ian Pellerin-Poliquin Maxim Vacher Jean-François Houle , directeur, Services des ressources financières Suzie Lucas , directrice générale
Comité des ressources humaines	Lise Bergeron Élise Litalien Ève Lapointe Caroline Pelletier Josianne Turcotte Daniel Vermette Éric Bard , directeur, Services des ressources humaines Caroline Marcotte , directrice générale adjointe
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie	Guy Robitaille Gabrielle Brisebois Jean Bernatchez
Comité consultatif du transport	Jean-François Houle , directeur des Services du transport Nathalie Doucet , régisseuse des Services du transport Patrick Chalifour , secrétaire du comité Éric Pouliot , directeur général adjoint Ignacio Vuirlì , représentant des parents Lise Bergeron Ian Pellerin-Poliquin Sylvain Lévesque , directeur proximité client et commercialisation, Société de Transport de Lévis

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	<p>Suzie Lucas, directrice générale Toutes les directions et directions-adjointes des services administratifs et des établissements primaires, secondaires, de formation professionnelle et d'éducation aux adultes du Centre de services scolaire des Navigateurs.</p>
Comité d'engagement pour la réussite des élèves	<p>Suzie Lucas, direction générale Caroline Marcotte, direction générale adjointe Simon Larose, chercheur en sciences de l'éducation, Université Laval Caroline Pelletier, membre représentant l'UMR Synergia Isabelle Proulx, membre représentant le personnel d'encadrement des Services éducatifs Kim Roy, membre représentant le personnel professionnel non enseignant, expérience EHDAA Mylène Laverdière Bélanger, membre représentant les directions d'établissement du primaire Daniel Couture, membre représentant les directions d'établissement du secondaire Isabelle Vachon, membre représentant la direction de la formation générale des adultes Daniel-Étienne Vachon, membre représentant les directions de la formation professionnelle (jusqu'en novembre 2024) Marie-Line Michaud, membre représentant les directions de la formation professionnelle Véronique Bolduc, membre représentant les Services éducatifs FGA FP, services aux entreprises et à la formation continue Mélyssa Drolet, membre représentant le personnel enseignant du préscolaire-primaire Jean-Nicol Cliche, membre représentant le personnel professionnel non enseignant Mélyssa Cimon, membre représentant le personnel professionnel non enseignant Amélie Ladouceur, membre représentant le personnel de soutien Sonia Falardeau, agente de développement</p>

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<p>Pascal Plamondon, président</p> <p>Cynthia Racine, vice-présidente et membre parent, école Saint-Joseph</p> <p>Pascal Rodrigue, trésorier</p> <p>Claudie Brisson, représentante des directions d'école</p> <p>Ann-Renée Belzile, représentante du personnel enseignant</p> <p>Sophie Ève, représentante du personnel de soutien</p> <p>Isabelle Lapointe, représentante CISSS Déficience intellectuelle/TSA</p> <p>Véronique Lessard, représentante du CSSDN</p> <p>Geneviève Lévesque, représentante du personnel professionnel</p> <p>Marie-Pier Lacombe, représentante des parents au comité de parents et membre parent, école du Bac</p> <p>Nancy Fecteau, membre parent, école de l'Auberivière</p> <p>Chantal Groleau, membre parent, école Clair-Soleil</p> <p>Samuell Poirier, membre parent, école de la Chanterelle</p> <p>Lucie Pulliat, membre parent, école secondaire Les Etchemins</p> <p>Louis Beaulieu, membre parent, école Saint-Dominique</p> <p>Valérie Tremblay, membre parent, école de la Chanterelle et école primaire-secondaire de la Clé-du-Boisé</p> <p>Katie Montminy, membre parent, école Belleau, Gagnon et école secondaire Champagnat</p> <p>Caroline Basoni, membre parent substitut, école du Tournesol</p>
Comité de répartition des ressources	<p>Suzie Lucas, directrice générale</p> <p>Caroline Marcotte, directrice générale adjointe</p> <p>Éric Bard, directeur, Services des ressources humaines</p> <p>Jean-François Houle, directeur, Services des ressources financières</p> <p>Isabelle Proulx, directrice des Services éducatifs (janvier à mars 2025)</p> <p>Véronique Lessard, directrice-adjointe, Services éducatifs (août à décembre 2024)</p> <p>Sophie Turgeon, directrice de l'éducation aux adultes (juillet 2024 à mars 2025), directrice des Services éducatifs (à partir de mars 2025)</p> <p>Isabelle Arial (à partir de mars 2025)</p> <p>Marie Venable, directrice, primaire</p> <p>Steve Morneau, directeur, primaire</p> <p>Sonia Bédard, directrice, secondaire</p> <p>Jérôme Croteau, directeur, secondaire</p> <p>Pascal Lalancette, directeur, formation professionnelle (à partir de novembre 2024)</p>

Nom du comité	Liste des membres
Comité de parents	<p>Suzie Lucas, directrice générale</p> <p>Caroline Marcotte, directrice générale adjointe</p> <p>Éric Bard, directeur, Services des ressources humaines</p> <p>Jean-François Houle, directeur, Services des ressources financières</p> <p>Isabelle Proulx, directrice des Services éducatifs (janvier à mars 2025)</p> <p>Véronique Lessard, directrice-adjointe, Services éducatifs (août à décembre 2024)</p> <p>Sophie Turgeon, directrice de l'éducation aux adultes (juillet 2024 à mars 2025), directrice des Services éducatifs (à partir de mars 2025)</p> <p>Isabelle Arial (à partir de mars 2025)</p> <p>Marie Venable, directrice, primaire</p> <p>Steve Morneau, directeur, primaire</p> <p>Sonia Bédard, directrice, secondaire</p> <p>Jérôme Croteau, directeur, secondaire</p> <p>Pascal Lalancette, directeur, formation professionnelle (à partir de novembre 2024)</p> <p>Andrée-Anne Gaudet, école des Moussaillons, du Boisé</p> <p>Andrée Gilbert, école secondaire de l'Aubier</p> <p>Annie Wagner-Alain, école de la Rose-des-Vents</p> <p>Audrey Caron, école Étienne-Chartier, de l'Amitié</p> <p>Christine Mercier, centre de formation en entreprise et récupération (CFER)</p> <p>Claudia Auger, école secondaire Pamphile-Le May</p> <p>Cynthia Tremblay Emard, école de la Nacelle</p> <p>Cynthia Bélanger, école de la Ruche, Dominic-Savio</p> <p>Dominic Vézina, école de la Chanterelle</p> <p>Édith Lafrenière, école secondaire Pointe-Lévy</p> <p>François Lévesque, école Belleau, Gagnon</p> <p>François Tremblay, école de l'Auberivière</p> <p>Grace Lopes, école Notre-Dame-d'Etchemin</p> <p>Ian Pellerin-Poliquin, école des Sentiers</p> <p>Ignacio Vuirlí, école Charles-Rodrigue</p> <p>Isabelle Bourgeois, école de l'Alizé, des Mousserons</p> <p>Jessica Lavergne, école Notre-Dame</p> <p>Jolyane St-Pierre, école de l'Épervière</p> <p>Julie Lacasse, école secondaire de l'Horizon</p> <p>Julien Fournier, école des Quatre-Vents</p> <p>Koralie Tanguay, école Saint-Louis-de-France</p> <p>Laure Guéhéry, école secondaire des Etchemins</p> <p>Manon Létourneau, école Clair-Soleil</p> <p>Marie-Andrée Pronovost, école de Taniata</p> <p>Marie-Ève Deschênes, école des Petits-Cheminots</p> <p>Marie-Pier Lepage, école du Chêne, de la Berge, de la Falaise</p>

Nom du comité	Liste des membres
Comité de parents	<p>Maude Roussel, école Saint-Dominique</p> <p>Maxim Vacher, école Plein-Soleil</p> <p>Mélanie Lebel, école secondaire Beaurivage</p> <p>Mireille Côté Geoffrion, école de la Clé-d'Or</p> <p>Nadia Harvey, école Saint-Joseph</p> <p>Natacha Laflamme, école du Ruisseau, Sainte-Marie</p> <p>Rémi Castonguay, école de La Mennais</p> <p>Sabrina Daigle, école de la Source</p> <p>Samuel Tremblay, école de La Martinière</p> <p>Sandrine Bernard, école de l'Odyssée</p> <p>Simon Tremblay, école Sainte-Hélène</p> <p>Simone Llewellyn, école Desjardins</p> <p>Stéphanie Cotnoir, école du Bac</p> <p>Stéphanie Mazzoleni Poirot, école secondaire Champagnat, Guillaume-Couture</p> <p>Stéphanie Roy, école du Grand-Voilier</p> <p>Stéphane Hébert, école de l'Étoile</p> <p>Steve Létourneau, école secondaire de l'Envol</p> <p>Tarek Dhouibi, école du Tournesol</p> <p>Tommy Daigle, école de la Caravelle</p>

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Pour l'année 2024-2025, aucun manquement n'a été constaté en vertu du [Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.](#)

The screenshot shows the official document titled "I-13.3, r. 7.02 - Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone". The document is dated September 1, 2025, and is marked as an official version. It includes a table of contents, a search bar, and various sections such as "Texte complet", "chapitre I-13.3, r. 7.02", and "Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone". The document also contains legal disclaimers and footer information.

2.4 Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Afin de se conformer à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, le CSSDN a nommé la secrétaire générale à titre de personne désignée afin de recevoir et traiter les divulgations d'actes répréhensibles commis à l'égard du Centre de services scolaire. Aussi, le CSSDN publie sur son site Internet la [procédure facilitant la divulgation d'actes répréhensibles](#) à l'égard du CSSDN.

En 2024-2025, aucun acte répréhensible n'a été porté à l'attention du responsable du suivi des divulgations.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles

Reddition de comptes 2024-2025 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	s. o.
3. Divulgations fondées	s. o.
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	s. o.
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	s. o.
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	s. o.
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	s. o.
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	s. o.
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	s. o.
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	s. o.
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

Aucune divulgation n'a été déposée auprès du responsable. En conséquence, la mention s. o. (sans objet) a été indiquée.

Le 29 mai 2024, le gouvernement a adopté le projet de loi no 53, *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives*. Cette loi fait du Protecteur du citoyen le guichet unique en matière de divulgation d'actes répréhensibles au sein du gouvernement, en plus de mettre en place plusieurs mesures favorisant les dénonciations et la protection des lanceurs d'alerte. Les organisations assujetties à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* ont l'obligation de désigner une ou un responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité (RGEI). Mme Rachel Dion a été désignée RGEI au CSSDN. C'est en vigueur depuis le 30 novembre 2024.

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus concernant les objectifs (non prescrits) et cibles du PEVR 2023-2027 du CSS des Navigateurs.

- Orientation 1 : Améliorer le rendement scolaire des élèves en misant sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel**

Objectif	Indicateur	Cible Juin 2027	Résultats ¹ 2022-2023	Résultats ² 2023-2024	Résultats ³ 2024-2025
À l'échéance du PEVR, la proportion d'élèves en réussite aura augmenté (taux de réussite au-dessus de 70 %).	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 6 ^e année	80 %	79,8 %	80 %	78,6 % -1,4 pt de %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de 6 ^e année en écriture	75 %	70,7 %	69,9 %	72,1 % +2,2 pts de %
	Proportion des élèves ayant obtenu un résultat de 70 % et plus à l'épreuve obligatoire de math. (compétence Raisonner), 6 ^e année	80 %	77,3 %	75,9 %	76,1 % +0,2 pt de %

Les résultats observés indiquent une légère variation quant à la proportion d'élèves ayant obtenu 70 % et plus aux épreuves obligatoires en 6^e année en lecture, en écriture et dans la compétence raisonner.

Littératie

Une légère diminution de 1,4 point de pourcentage est observée à l'épreuve obligatoire de lecture. Cependant, **le taux de réussite demeure élevé, avec 90 % des élèves ayant réussi l'épreuve unique**. Par ailleurs, les actions menées débutent dès le préscolaire et reposent sur le principe de l'agir tôt, tel que soutenu par la recherche. Les effets des pratiques efficaces amorcées dès le préscolaire s'observeront au fil du temps. Le nombre accru de CAP en littératie reflète l'importance stratégique accordée à la lecture, qui constitue un levier essentiel pour maximiser les apprentissages dans l'ensemble des disciplines.

En 2024-2025, les CP des services éducatifs ont accompagné en littératie 37 écoles favorisant l'efficacité des entretiens de lecture, l'harmonisation des pratiques et le développement d'une compréhension commune des dimensions de la lecture. Des pratiques favorisant l'engagement des élèves ont été implantées, en s'appuyant sur des référentiels reconnus en écriture. Des capsules pédagogiques ont été diffusées, et les outils de correction et d'évaluation ont été mis à jour. L'autonomie des équipes-écoles a été soutenue par le site Web en littératie, et un travail d'arrimage entre le préscolaire et le primaire a été amorcé dans trois écoles. Au secondaire, les CP ont accompagné des équipes collaboratives dans l'implantation de pratiques efficaces en enseignement et en évaluation de la lecture et de l'écriture, en lien avec les objectifs des projets éducatifs.

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

³ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Numératie

En numératie, 23 écoles ont été soutenues dont quatre écoles accompagnées en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) et 19 autres selon leurs besoins, incluant des milieux à effectifs réduits. Les actions ont porté sur le renforcement des compétences enseignantes par des formations continues, des midis pédagogiques et un soutien ciblé aux équipes collaboratives. Un journal bimestriel et un nouveau site Internet ont été mis en place pour promouvoir l'autonomie et les pratiques efficaces. Un accompagnement a également été offert au personnel enseignant débutant.

■ Orientation 2 : Favoriser le bien-être des élèves et du personnel

Objectif	Indicateur	Cible Juin 2027	Résultats ⁴ 2022-2023	Résultats ⁵ 2023-2024	Résultats ⁶ 2024-2025
À l'échéance du PEVR, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves aura augmenté	Moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu issue du Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les établissements et bien-être (QSVE-BE)	Primaire 82 %	76 %	-	80,5 % +4,5 pts de %
		Secondaire 75 %	57 %	-	54 % -3 pts de %
		Formation professionnelle 82 %	74 %	-	*83,8 % +8,8 pts de %
		Formation générale aux adultes 75 %	75 %	-	

*Les résultats de la FP et de la FGA sont regroupés

Les résultats observés entre les années scolaires 2022-2023 et 2024-2025 révèlent une faible variation au primaire et au secondaire et une variation d'ampleur moyenne en formation professionnelle (FP) et en formation générale aux adultes (FGA).

Malgré la faible variation au secondaire, le pourcentage de l'engagement et de l'attachement au milieu demeure faible. Il y a eu des améliorations mais les défis demeurent significatifs. Le portrait organisationnel, selon la perception des élèves du secondaire, met en lumière plusieurs forces :

- **la clarté des règles concernant la violence à l'école;**
- **la surveillance adéquate par les adultes;**
- **le soutien des enseignants envers l'effort et la réussite scolaire;**
- **l'accueil des élèves immigrants;**
- **l'engagement des élèves dans les activités parascolaires et les profils d'étude.**

⁴ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁵ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁶ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Le bien-être à l'école se distingue particulièrement, avec une moyenne de 80 %, soit la moyenne la plus élevée parmi les dimensions du climat scolaire.

Cependant, plusieurs fragilités sont également relevées :

- **les relations inter élèves;**
- **le manque d'entraide;**
- **une faible ouverture aux opinions divergentes;**
- **la perception d'inégalités dans le traitement des élèves et l'application des conséquences;**
- **l'engagement scolaire.**

Du point de vue du personnel scolaire, une vulnérabilité notable concerne la faible participation des parents à la vie scolaire au secondaire. Le personnel souligne également une problématique récurrente liée à l'impolitesse manifestée par certains élèves. Des éléments à prendre en considération dans les prochaines années.

Le développement de la compétence socioémotionnelle apparaît comme une voie prometteuse pour prévenir la violence. Cette compétence se définit comme la capacité à mobiliser ses ressources personnelles pour s'adapter à son environnement et résoudre de manière autonome les conflits interpersonnels.

À cet effet, le portrait des élèves du secondaire révèle que :

- **50 % parviennent à exprimer efficacement leurs émotions sans aide;**
- **58 % sont capables de résoudre pacifiquement des conflits;**
- **60 % utilisent des stratégies efficaces lorsqu'ils sont en colère ou contrariés;**
- **74 % comprennent et respectent les sentiments des autres.**

En 2025-2026, l'accompagnement des écoles secondaires se poursuivra par l'entremise de leur comité de climat scolaire, soutenu à la fois par les ressources internes et par une collaboration avec un expert de l'Université de Montréal, M. Éric Morissette.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les tableaux suivants présentent les résultats obtenus concernant les objectifs déterminés par le ministre conformément à l'article 459.2 de la LIP.

Objectif	Indicateur	Résultats ⁷ 2022-2023	Résultats ⁸ 2023-2024	Résultats ⁹ 2024-2025	Cible 2026 -2027
À l'échéance du PEVR, les taux de diplomation et de qualification des élèves auront augmenté	*1 Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	84,2 %	**81,8 % -2,4 pts de %	-	87 %
	2 Taux de réussite des garçons	78,1 %	**77 % -1,1 pt de %	-	85 %
	3 Taux de réussite des EHDAA	58,7 %	60,5 % +1,8 pt de %	-	65 %

*La numérotation correspond à l'identification des indicateurs prescrits dans le plan stratégique ministériel.

**Les données provisoires du taux de diplomation et de qualification au secondaire après cinq ou sept ans prennent en compte les résultats aux épreuves ministérielles de 4^e et de 5^e secondaire à la session de juin uniquement. Les résultats aux épreuves ministérielles des sessions d'août et de janvier de l'année suivante ne sont pas considérés. Les données officielles prennent normalement en compte les résultats de l'ensemble des sessions, y compris les reprises d'épreuves (Référence : MEQ, Tableau de bord de l'éducation).

Les résultats observés révèlent une légère variation. On note une diminution de 2,4 points de pourcentage pour l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification, ainsi qu'une baisse de 1,1 point de pourcentage du taux de réussite chez les garçons. **Cette diminution du taux d'obtention s'inscrit dans une tendance observée à l'échelle du Québec.**

Cette situation peut être en partie attribuable à l'impact de la pandémie sur la cohorte ayant débuté le secondaire en 2017-2018. Leur parcours scolaire a été marqué par des interruptions fréquentes de fréquentation scolaire, et l'enseignement s'est concentré sur les savoirs essentiels. Les épreuves uniques ont été suspendues en 2019-2020 et 2020-2021, années durant lesquelles ces élèves étaient en 3^e et 4^e secondaire. Les épreuves ministérielles ont repris en 2021-2022, alors que cette cohorte atteignait la 5^e secondaire.

En 2024-2025, la Direction générale a souligné l'importance d'accroître le niveau de collaboration dans chaque établissement, un levier essentiel pour le rehaussement des compétences et l'amélioration continue. C'est dans cette optique que le comité de gouvernance et de pilotage *Collaborer pour apprendre, apprendre pour réussir* (CAR) a été formé. Son mandat est de débuter par un portrait organisationnel du stade de développement des CAP et des équipes collaboratives, puis de mettre en place des communautés de pratique (CoP) entre directions d'établissement afin de favoriser les échanges, le co-développement, la collaboration et la modélisation.

⁷ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁸ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

⁹ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	Indicateur	Résultats ¹⁰ 2022-2023	Résultats ¹¹ 2023-2024	Résultats ¹² 2024-2025	Cible 2026 -2027
Améliorer le rendement scolaire des élèves en misant sur le rehaussement des compétences professionnelles du personnel	4 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de lecture en français, langue d'enseignement, 4 ^e année du primaire (réseau francophone, public)	61,3 %	69,1 %	73,6 % +4,5 pts de %	80 %
	5 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire de mathématique (compétence Résoudre), 6 ^e année du primaire (réseaux publics francophone et anglophone)	79,3 %	89,3 %	80,2 % -9,1 pts de %	85 %
	6 Proportion d'élèves qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire d'écriture en français, langue d'enseignement, 2 ^e année du secondaire (réseau francophone, public)	56,9 %	62,4 %	53,9 % -8,2 pts de %	65 %

*La numérotation correspond à l'identification des indicateurs prescrits dans le plan stratégique ministériel.

Les résultats indiquent une variation significative dans plusieurs domaines de compétence.

Lecture

La majorité des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) sont orientées vers la littératie, ce qui témoigne de l'importance stratégique accordée à cette compétence. La lecture est reconnue comme un levier essentiel pour soutenir et enrichir les apprentissages dans l'ensemble des disciplines.

Résolution de problèmes

Une diminution de 9,1 points de pourcentage est observée dans la compétence Résoudre. Cependant, il est important de souligner que **plus de 90 % des élèves ont réussi l'épreuve unique**. Le nombre de CAP en numération demeure inférieur à celui en littératie.

Écriture

Une baisse de 8,2 points de pourcentage est observée en écriture en 2^e secondaire. Malgré cette diminution, **près de 80 % des élèves ont réussi l'épreuve unique**. La principale difficulté entre la 6^e année et la 2^e secondaire réside dans l'approfondissement des critères d'évaluation et le niveau de complexité attendu. En 2^e secondaire, l'écriture exige une production beaucoup plus élaborée, mobilisant simultanément plusieurs compétences.

En 2025-2026, la Direction générale souhaite amorcer une réflexion approfondie sur l'écriture.

¹⁰ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

¹¹ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

¹² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	Indicateur	Résultats ¹³ 2022-2023	Résultats ¹⁴ 2023-2024	Résultats ¹⁵ 2024-2025	Cible 2026 -2027
À l'échéance du PEVR, les taux de diplomation et de qualification des élèves auront augmenté.	8 Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	84,6 %	86,5 % + 1,9 pt de %	-	90 %
À l'échéance du PEVR, les taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier auront augmenté.	11 Taux de participation des élèves du secondaire du réseau public à un projet pédagogique particulier	72 %	76 %	79,2 % + 3,2 pts de %	75 %
À l'échéance du PEVR, le référentiel sur le bien-être de l'élève sera utilisé par l'ensemble des établissements scolaires.	12 Proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel sur le bien-être de l'élève, élaboré en fonction des données issues de la recherche, pour faire une analyse de situation de leur milieu	Référentiel ministériel à venir	Référentiel ministériel à venir	Utilisation sur une base volontaire	100 %

*La numérotation correspond à l'identification des indicateurs prescrits dans le plan stratégique ministériel.

En 2024-2025, l'ensemble des adultes intervenant directement ou indirectement auprès des élèves ont suivi la formation ministérielle intitulée *Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, incluant les violences à caractère sexuel*. En complément, tous les établissements ont rempli le Questionnaire sur la sécurité et la violence dans les établissements et le bien-être (QSVE-BE), permettant de brosser un portrait détaillé du climat scolaire, du bien-être et des pratiques de prévention de la violence.

Dans ce contexte, où le portrait relatif à la violence a été bien documenté, l'utilisation du Référentiel sur le bien-être de l'élève a été proposée sur une base volontaire. Ce référentiel sera remis de l'avant en 2025-2026, puisque le QSVE-BE est administré tous les deux ans.

¹³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

¹⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

¹⁵ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

■ Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle Aucun événement

Moins de 10 événements déclarés

De 10 à 19 événements déclarés

De 20 à 39 événements déclarés

40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Moussaillons, Boisé (730)	Moins de 10	40 ou plus	0
Charles-Rodrigues, Pixels (734)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Auberivière (377)	Aucun événement	Aucun événement	0
Desjardins (313)	Moins de 10	40 ou plus	0
Du Ruisseau, Sainte-Marie (683)	Moins de 10	40 ou plus	0
Notre -Dame (335)	De 10 à 19	40 ou plus	0
Saint-Dominique (562)	Moins de 10	40 ou plus	0
Saint-Joseph, PALS primaire (620)	Aucun événement	40 ou plus	0
Belleau, Gagnon (624)	Moins de 10	40 ou plus	0
Saint-Louis-de-France (619)	De 10 à 19	Moins de 10	0
Petits-Cheminots (286)	Aucun événement	Aucun événement	0
Taniata (294)	Aucun événement	40 ou plus	0
Rose-des-Vents (331)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Alizé, Mousserons (410)	Moins de 10	40 ou plus	0
Nacelle (302)	Moins de 10	Moins de 10	0
Du Bac (652)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Grand-Voilier (517)	Aucun événement	Aucun événement	0
Odyssée (419)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Clair-Soleil (375)	Aucun événement	Aucun événement	0
Étoile (480)	De 10 à 19	40 ou plus	0
Martinière (360)	Aucun événement	Aucun événement	0
Sainte-Hélène (428)	Moins de 10	De 10 à 19	0

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Tournesol (212)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Ruche, Dominique-Savio (499)	Aucun événement	De 10 à 19	0
Notre-Dame-d'Etchemin (845)	Moins de 10	40 ou plus	0
Plein-Soleil (375)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Chanterelle (435)	Aucun événement	40 ou plus	0
Chêne, Berge, Falaise (215)	Moins de 10	40 ou plus	0
Caravelle (340)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Source (303)	Moins de 10	40 ou plus	0
Mennais (205)	Moins de 10	40 ou plus	0
Clé-d'Or (126)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Étienne-Chartier, de l'Amitié (362)	Moins de 10	40 ou plus	0
Épervière (365)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Quatre-Vents (457)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Sentiers (561)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Clé-du-Boisé primaire et secondaire (454)	Aucun événement	Moins de 10	0
Pointe-Lévy (2 459)	Aucun événement	Moins de 10	0
Champagnat, Guillaume-Couture (931)	Moins de 10	De 20 à 39	0
Îlot-des-Appalaches (moins de 100 élèves)	Aucun événement	De 20 à 39	0
Les Etchemins (ESLE) (1 689)	Moins de 10	De 10 à 19	7,69 %
CFER (111)	Aucun événement	Aucun événement	0
Horizon (646)	Moins de 10	Moins de 10	0
Envol primaire et secondaire (704)	Moins de 10	Moins de 10	50 %
Aubier (725)	Moins de 10	Moins de 10	20 %
Beaurivage primaire et secondaire (1 225)	Moins de 10	De 10 à 19	0
Pamphile-Le May (714)	Moins de 10	De 20 à 39	0
CÉAN (2 915)	Aucun événement	Moins de 10	0
CFPL (816)	Aucun événement	Moins de 10	0
CFML (117)	Aucun événement	Aucun événement	0
CFMVL (197)	Aucun événement	Aucun événement	0
CNCEC (277)	Aucun événement	Aucun événement	0
CFPGR (827)	Aucun événement	Moins de 10	0

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

De façon générale, la nature des interventions a reposé sur des mesures de soutien et d'encadrement, des mesures réparatrices et des mesures disciplinaires.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

Les modalités d'application de la procédure d'examen des plaintes ont été communiquées à l'ensemble des parents et sont également intégrées au *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : Pour un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire*. Elles sont accessibles en tout temps sur le site Internet du CSSDN, garantissant transparence et facilité de consultation [Droits des élèves et des familles - CSSDN \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/droits-des-eleves-et-des-familles).

En 2024-2025, le personnel d'encadrement a participé à une formation animée par M. Éric Morissette, de l'Université de Montréal, portant sur l'amélioration du climat scolaire et la prévention de la violence. Par ailleurs, deux journées de formation ont été consacrées aux pratiques sensibles, allant de la gestion en classe aux pratiques de gestion, offertes par les agentes du service régional de soutien et d'expertise (régions 03-12), Mme Julie Lapierre, intervenante en délinquance et enseignante en adaptation scolaire et sociale et Mme Valérie Girard, psychoéducatrice, spécialiste des dossiers liés aux troubles du comportement et aux troubles relevant de la psychopathologie.

Parmi les activités mises en place par le CSSDN pour soutenir et prévenir la violence, on retrouve :

- la tenue de rencontres de concertation avec les coordonnateurs du climat sain, sécuritaire et bienveillant dans leur établissement, favorisant l'échange de pratiques et la cohérence des interventions;
- l'accompagnement des milieux selon le modèle de la Réponse à l'intervention (RAI), adapté aux besoins spécifiques et aux situations rencontrées, afin d'assurer une réponse graduée et efficace.

Le plan de soutien est élaboré en collaboration avec les agents de promotion de la santé et de prévention du suicide du CISSS-CA, dont le mandat inclut des interventions en milieu scolaire. Cette synergie vise à renforcer la cohérence des actions et à offrir un accompagnement adapté aux besoins des élèves et des établissements.

Les activités de formation et d'accompagnement mises en place pour prévenir la violence ont pour objectif de soutenir les établissements dans l'amélioration du climat scolaire, notamment par :

- l'engagement et la participation des élèves à la vie de l'école (une attention particulière a été accordée à la voix des élèves au cours de l'année 2024-2025);
- le développement d'une santé mentale positive, des stratégies d'adaptation et des compétences socioémotionnelles;
- la gestion positive des écarts de conduite;
- l'enseignement explicite des comportements attendus et le renforcement des comportements positifs;
- *l'intervention non violente en situation de crise;
- et la gestion positive des situations de classe.

En lien avec l'intervention non violente en situation de crise (Crisis Prevention Institute (CPI), ± 1 180 membres du personnel – enseignants, professionnels, personnel de soutien et d'encadrement – ont suivi la formation offerte. Cette initiative, amorcée en 2022-2023, s'est poursuivie en 2024-2025 afin de renforcer les compétences en gestion sécuritaire et respectueuse des situations critiques.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Assurer une distribution équitable des ressources dont le centre de services scolaire dispose pour la réalisation de sa mission éducative.
- Permettre une optimisation des ressources grâce à la transférabilité de celles-ci.
- Déterminer un mode de péréquation dans les cas où la notion d'utilisateur payeur s'applique.
- Respecter le principe de subsidiarité.

Dans le but de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux et lorsque le contexte le permet, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements. Les éléments suivants permettent de statuer si le principe de subsidiarité doit s'appliquer pour la répartition d'un budget donné :

- L'établissement a l'expertise pour bien gérer le budget déconcentré ou décentralisé.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit être en lien avec la mission de l'établissement et celle du centre de services scolaire.
- Le budget déconcentré ou décentralisé doit permettre une marge de manœuvre à l'établissement.
- Il doit y avoir une volonté de gérer ce budget de la part des établissements.
- L'obligation en vertu d'une décision ministérielle.

En vertu de ce principe, il est permis à des établissements de se regrouper pour mettre en commun leurs ressources afin d'offrir des services à leurs élèves. De plus, les établissements peuvent demander au centre de services scolaire d'organiser centralement des services qui sont financés par des mesures qui leur sont dédiées.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA RÉPARTITION AUX ÉTABLISSEMENTS (ÉCOLES ET CENTRES)

- Procéder à l'attribution de ressources financières qui permettent aux établissements d'acquérir les biens et services nécessaires à la prestation de services éducatifs de qualité pour leur clientèle.
- Assurer une répartition équitable des ressources qui tient compte des inégalités sociales, économiques et des besoins exprimés conformément aux conventions de gestion et de réussite éducative. Les conventions de gestion et de réussite éducative ont été remplacées par les projets éducatifs.
- Simplifier le plus possible l'allocation des ressources tout en étant conscient de ce qu'implique l'équité dans la distribution.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET DE SES COMITÉS

- Assurer des ressources financières suffisantes au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.
- Pour éviter de transférer à chacune des écoles un risque excessif, favoriser le maintien de ressources financières centralisées, accessibles à toutes les unités pour certains types de dépenses difficilement prévisibles (exemple : absentéisme à long terme, entretien correctif lourd, assurances, chauffage, etc.).
- En tant qu'employeur, s'assurer que les sommes requises sont prévues pour assurer la gestion de ses effectifs en conformité avec les dispositions des conventions collectives (exemple : sécurité d'emploi, etc.).
- En tant que propriétaire des immeubles, prévoir les sommes nécessaires au maintien de l'état général de ses bâtisses, permettant un environnement propice et sécuritaire à l'apprentissage des élèves.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Dans le respect de notre mission, les principes suivants seront pris en compte.

PRINCIPES DIRECTEURS

- L'ensemble du processus d'allocation des ressources s'effectue en conformité avec les orientations qui découlent de la planification stratégique et du PEVR adoptés par le comité consultatif dans une vision à court, moyen et long terme.
- L'équilibre budgétaire est la base sur laquelle s'appuient les unités administratives dans toutes les décisions financières.
- La transparence guide le centre de services scolaire dans son modèle d'allocation des ressources.
- L'autonomie de gestion et la responsabilisation des unités administratives sont assujetties au respect des lois, règlements, politiques, procédures et conventions collectives en vigueur.
- Le centre de services scolaire favorise un processus budgétaire qui prévoit la consultation des instances concernées de l'organisation.
- Le CRR détermine les activités budgétaires qui sont soit centralisées ou décentralisées.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES ÉTABLISSEMENTS

- La distribution des ressources aux établissements se fait, de façon générale, par l'intermédiaire de modèles d'allocation des ressources suggérées par les responsables de secteurs d'activités aux différents comités qui eux en font proposition au CRR.
- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux établissements tiennent compte de leurs caractéristiques, des projets éducatifs, du type de clientèle (du niveau d'activités – nombre d'élèves) qu'elles desservent et des particularités des bâtiments.
- De façon générale, les initiatives locales à caractère financier doivent, dans la mesure du possible, profiter aux milieux qui les ont générées. Dans ce contexte, les revenus générés et gérés par les établissements font partie de leurs revenus propres et leur utilisation doit leur en être réservée à moins qu'il en soit convenu autrement par le CRR.
- Certaines activités, bien qu'elles puissent faire l'objet d'allocations, doivent s'autofinancer en tenant compte des coûts directs et indirects. De façon non exhaustive, il s'agit des activités autofinancées, de la surveillance du midi, des services de garde, des services alimentaires et autres, s'il y a lieu.
- Sans limiter la portée de ce qui précède, les soldes budgétaires disponibles à la fin d'une année financière sont transférables dans le budget de l'établissement pour l'exercice suivant à moins qu'il en soit convenu autrement dans les projets éducatifs, dans une politique ou une directive ou par une recommandation du comité de répartition des ressources au comité consultatif.
- Annuellement, la Direction générale détermine un encadrement sur l'utilisation permise des surplus pour l'année scolaire subséquente en fonction de la limite établie par le ministère de l'Éducation pour le centre de services scolaire.
- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus de l'école peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres. La réciprocité n'est pas permise.
- Les allocations budgétaires d'opérations et les revenus du service de garde peuvent être transférés pour financer des dépenses des services complémentaires ou autres si les enfants du service de garde en bénéficient. La réciprocité n'est pas permise.
- Les allocations reliées aux plans d'organisation scolaire doivent être utilisées essentiellement pour des services reliés aux activités éducatives.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES VISANT LES BESOINS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET DE SES COMITÉS

- Les ressources allouées par le centre de services scolaire aux services administratifs et aux comités tiennent compte de ce qui est requis pour gérer les activités qui leur sont conférées et rendre les services attendus par les établissements. L'évaluation financière de ces besoins s'effectue en fonction des plans d'effectifs approuvés.
- Les soldes budgétaires disponibles des services administratifs à la fin d'une année financière ne sont pas transférables à l'année subséquente. Toutefois, une certaine transférabilité peut s'effectuer dans le cadre de projets pluriannuels autorisés par la Direction générale.
- En fin d'année financière, ces résidus disponibles non engagés sont cumulés avec les surplus cumulés du centre de services scolaire.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le centre de services scolaire des Navigateurs s'appuie sur plusieurs critères bien définis lorsque vient le temps d'établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, le ou les critère(s) le(s) plus pertinent(s) est(sont) considéré(s). Les critères suivants sont utilisés :

- Clientèle de référence
- Type de clientèle
- Indice de défavorisation
- Clientèle de l'établissement (nombre d'élèves ou d'ETP, pondéré ou non)
- Nombre de groupes
- Superficie de l'établissement
- Présence de classes d'adaptation scolaire
- Surplus ou déficits accumulés
- Éloignement par rapport au siège social
- Complexité de certains dossiers
- Ordre, cycle ou degré d'enseignement
- Programmes spéciaux (Programmes CSSDN)
- Plancher de base
- Autres critères

4.2 Ressources financières

COMPOSITION DES REVENUS		
Taxes scolaires	24 264 647,85 \$	5,36 %
Subvention de fonctionnement	358 212 583,47 \$	79,21 %
Subvention d'investissement	8 559 260,78 \$	1,89 %
Autres subventions et contributions	210 409,03 \$	0,05 %
Droits de scolarité et frais de scolarisation	8 544 234,68 \$	1,89 %
Ventes de biens et services	27 546 537,20 \$	6,09 %
Revenus divers	2 969 072,05 \$	0,66 %
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	21 948 496,61 \$	4,85%
Total	452 255 241,67 \$	100,00 %
Enseignement et formation	215 737 800,22 \$	47,74 %
Soutien à l'enseignement	96 164 410,62 \$	21,28 %
Services d'appoint	51 784 255,62 \$	11,46 %
Activités administratives	16 359 419,74 \$	3,62 %
Biens meubles et immeubles	56 400 330,06 \$	11,47 %
Activités connexes	13 315 734,70 \$	2,95 %
Dépenses liées à la provision pour avantages sociaux	1 842 857,28 \$	1,41 %
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	300 584,21 \$	0,07%
Total	451 905 392,45 \$	100,00 %
Rémunération	296 111 764,71 \$	71,94 %
Autres charges	11 876 826,99 \$	2,88 %
Frais de déplacement	1 669 280,26 \$	0,41 %
Fournitures et matériel	20 136 997,44 \$	4,89 %
Services, honoraires et contrats	56 430 995,35 \$	13,71 %
Charges d'investissements non capitalisables et amortissement	25 383 601,10 \$	6,17 %
Total	411 609 465,85 \$	100,00 %

Les données financières du Centre de services scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 ont été déposées au conseil d'administration, le 16 décembre 2025, pour un surplus d'exercice de 349 849 \$ et un surplus cumulé de 56 448 020 \$.

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures (avril 2024 à mars 2025)

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	299 233,48	0,00	299 233,48	187
2. Personnel professionnel	454 335,70	715,91	455 051,61	326
3. Personnel enseignant	2 848 408,39	13 197,06	2 861 605,45	3 420
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 072 256,24	30 482,62	2 102 738,86	2 232
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	169 943,80	3 186,42	173 130,22	140
Total en heures	5 844 177,61	47 582,02	5 891 759,63	6 305

■ Résumé du niveau de l'effectif (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	5 382 567,87
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	5 891 759,63
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	509 191,76
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Non

La cible 2024-2025 n'a pas été rendue disponible aux centres de services scolaires par le ministère de l'Éducation. Ainsi, les écarts peuvent sembler plus importants que par les années passées en ce qui concerne le total des heures rémunérées.

Cependant, l'écart des heures rémunérées peut s'expliquer par l'augmentation de 764 élèves au secteur des jeunes. On dénombrait 24 824 élèves en 2023-2024 alors qu'en 2024-2025, ce nombre s'élevait à 25 588 élèves.

Le CSSDN a également procédé à l'ajout de membres du personnel de soutien notamment dans la classe d'emplois d'éducatrices et d'éducateurs en milieu scolaire dans le cadre de l'ajout d'aides à la classe découlant de l'application des conventions collectives 2023-2028. Aussi, des heures additionnelles ont été ajoutées dans le cadre du plan de rattrapage et des projets de rareté de la main-d'œuvre convenus avec les instances syndicales.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

- **Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024**

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique (entretien, fonctionnement)	38	3 250 319,47 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique (services professionnels)	63	3 425 683,61 \$
Total	101	6 676 003,08 \$

* Se référer à l'annexe concernant les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une valeur fondamentale pour le CSSDN qui intègre cette priorité dans toutes ses actions, en tenant compte non seulement de la réalité financière, mais aussi de sa responsabilité à long terme. Historiquement, le CSSDN a privilégié des mesures visant à réduire l'utilisation des énergies fossiles. Pour l'année 2024-2025, le mazout ne représente donc que moins de 0,25 % du budget énergétique, tandis que l'électricité compte pour environ 79,41 % de la consommation totale. Le gaz naturel et le propane regroupent pour leur part les 20,34 % restants.

PROJETS DE DÉCARBONATION

Conscient des impacts du changement climatique, les SRM du CSSDN sont toujours en attente de financement visant la décarbonation des écoles secondaires Pointe-Lévy et Les Etchemins. Pour l'année 2024-2025, les projets ont été mis sur pause pour une durée indéterminé en raison des restrictions budgétaires.

PROJET GESTION D'ÉNERGIE, REMISE AU POINT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS ET ENTRETIEN (GERE)

Le CSSDN, en partenariat avec le consultant Akonovia et Hydro-Québec, participe à un projet-pilote de gestion énergétique (GERE) sur une période de cinq ans. Dès la première année, les économies d'électricité générées par ce projet dépassent 9 %, atteignant ainsi l'objectif minimal de 5 % d'efficacité énergétique. Il s'agit d'une avancée significative pour l'exploitation des bâtiments, permettant également au CSSDN de bénéficier d'une aide financière accrue pour l'année suivante. Ce projet représente une occasion stratégique pour le CSSDN, qui investit dans la gestion de l'énergie, la remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments (RC) et l'entretien des systèmes électromécaniques des écoles secondaires Pointe-Lévy, Les Etchemins, Beaurivage et Pamphile-Le May.

Pour l'année 2024-2025, soit la deuxième année du programme, une économie de 783 004 kWh, équivalant à 10,6 %, a été réalisée pour les quatre écoles secondaires Pointe-Lévy, les Etchemins, Beaurivage et Pamphile-Le May. Le CSSDN a également reçu un appui financier de 54 015,53 \$ d'Hydro-Québec à l'été 2025 pour ce projet.

■ **Maintien de l'actif immobilier du 1er avril 2023 au 31 mars 2024**

2023-2024 (Année précédente)	2024-2025 (Année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
4 962 158,00 \$	27 082 162,04 \$	4 962 158,00 \$	27 082 162,04 \$

4.5.2 Ressources informationnelles

Les investissements en ressources informationnelles permettent l'achat, l'installation, la maintenance, la formation et le support aux élèves et au personnel du CSSDN.

DÉPENSES	MONTANT
Ressources humaines	2 659 886 \$
Immobilisation	772 436 \$
Fonctionnement	2 323 404 \$
Formation en informatique	58 169 \$
Total des dépenses TI	5 813 895 \$
Équipements, programmation et robotique	2 618 311 \$
Logiciels, formations et libérations	544 530 \$
Total des dépenses des mesures ministérielles en investissement TI	3 162 841 \$
Dépenses pour les ressources informationnelles	
Grand total	8 976 736 \$

RESSOURCES HUMAINES : le salaire des employés afin d'assurer l'infrastructure, l'installation, l'analyse, la maintenance des équipements ainsi que la gestion et le support aux usagers.

IMMOBILISATION : les investissements pour les classes interactives, le maintien du parc informatique pour les élèves et le personnel. Le maintien de l'infrastructure des serveurs, des espaces d'emmagasinage des données, de la réseautique filaire et de la couverture sans fil dans les établissements.

FONCTIONNEMENT : les coûts de location et de maintenance pour les systèmes actuels incluant les logiciels administratifs, les équipements centralisés, les frais de télécommunication et les frais de fonctionnement du service.

FORMATION : les coûts reliés à la formation informatique du personnel administratif et la sensibilisation à la cybersécurité.

DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE : En 2024-2025, les Services éducatifs ont poursuivi la consolidation de l'intégration du numérique à la suite du déploiement des appareils Chromebook tout en formant le personnel enseignant aux usages pédagogiques à privilégier. Les équipes ont accompagné les milieux à l'aide de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), arrimé aux priorités du PEVR, afin de soutenir l'appropriation des pratiques pédagogiques numériques. Des ressources en lien avec le temps d'écran ont également été produites et diffusées auprès des équipes enseignantes et des services de garde.

De plus, un arrimage avec les Services des ressources informatiques et des technologies de l'information et des communications a été réalisé pour l'attribution des portables d'aide technologique (mesure 30810). En parallèle à cet arrimage, un plan de formation pour l'ensemble des orthopédagogues du CSSDN a été déployé, afin de mieux répondre aux besoins des élèves HDAA.

Enfin, les directions d'établissement ont été formées aux enjeux de l'intelligence artificielle générative (IAG) et des balises d'utilisation ont été diffusées afin d'encadrer prudemment l'usage de l'IAG en contexte scolaire, tout en préparant le personnel et les élèves aux nouveaux enjeux qu'elle soulève.

5. Annexe du rapport annuel

■ Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

FIRMES	SERVICES	MONTANTS
9309-3409 QUÉBEC INC.	Entretien sanitaire	153 500,00 \$
9309-3409 QUÉBEC INC.	Entretien sanitaire	75 000,00 \$
9415-3145 QUÉBEC INC.	Messagerie	170 340,00 \$
CHAP ALLIANCE	Entretien sanitaire	217 440,00 \$
DERKO LIMITÉE	Entretien sanitaire	151 354,00 \$
DERKO LIMITÉE	Entretien sanitaire	105 398,00 \$
FERME DENIS MARCEAU & FILS INC.	Déneigement	31 892,92 \$
FERME DENIS MARCEAU & FILS INC.	Déneigement	37 510,00 \$
FERME DENIS MARCEAU & FILS INC.	Déneigement	37 570,28 \$
FERME DENIS MARCEAU & FILS INC.	Déneigement	31 183,25 \$
FERME DES JUMEAUX LAMONTAGNE	Déneigement	40 500,00 \$
FERME ROGER LAMBERT ET FILS SE	Déneigement	53 000,00 \$
FORFAITS CARLAC INC.	Déneigement	32 077,74 \$
GESTION BELLE-RIVIÈRE INC.	Déneigement	38 400,00 \$
GESTION BELLE-RIVIÈRE INC.	Déneigement	56 700,00 \$
GESTION BELLE-RIVIÈRE INC.	Déneigement	62 900,00 \$
GESTION BELLE-RIVIÈRE INC.	Déneigement	49 400,00 \$
LEBEAU GAZON ET DÉNEIGEMENT INC.	Déneigement	72 000,00 \$
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	Déneigement	28 728,46 \$
LES PELLETEURS INC.	Déneigement toiture	216 000,00 \$
MAINTENANCE EUREKA LTÉE	Entretien sanitaire	68 000,00 \$
MAINTENANCE EUREKA LTÉE	Entretien sanitaire	67 500,00 \$
ML ENTRETIEN MULTISERVICES	Entretien sanitaire	102 199,00 \$
ML ENTRETIEN MULTISERVICES	Entretien sanitaire	246 955,00 \$
ML ENTRETIEN MULTISERVICES	Entretien sanitaire	189 264,00 \$
ML ENTRETIEN MULTISERVICES	Entretien sanitaire	75 530,00 \$
ML ENTRETIEN MULTISERVICES	Entretien sanitaire	39 023,00 \$
PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC.	Cybersécurité	96 000,00 \$
PRÉVENTION-INCENDIE SAFETY FIRST INC.	Inspections incendie	47 619,50 \$
SERVICE D'ENTRETIEN BÉRUBÉ INC.	Entretien sanitaire	85 086,10 \$
SERVICE D'ENTRETIEN BÉRUBÉ INC.	Entretien sanitaire	85 067,28 \$
SERVICE D'ENTRETIEN BÉRUBÉ INC.	Entretien sanitaire	115 388,07 \$
SERVICES VERT ET BLANC (S.V.B.) INC.	Déneigement	26 619,84 \$
SYSTÈME E INC.	Déneigement toitures	144 300,00 \$

FIRMES	SERVICES	MONTANTS
TRANSPORT CHRISTIAN ROBERGE / 9149 2595 QUÉBEC INC.	Déneigement	59 950,00 \$
TRANSPORT CHRISTIAN ROBERGE / 9149 2595 QUÉBEC INC.	Déneigement	39 873,00 \$
TRANSPORT CHRISTIAN ROBERGE / 9149 2595 QUÉBEC INC.	Déneigement	41 600,00 \$
TRANSPORT CHRISTIAN ROBERGE / 9149 2595 QUÉBEC INC.	Déneigement	59 450,00 \$
AMBIONER INC.	Ingénieurs	33 420,04 \$
AMBIONER INC.	Ingénieurs	47 200,00 \$
AMBIONER INC.	Ingénieurs	35 000,00 \$
BEAULIER INC.	Ingénieurs	136 732,50 \$
BOUCHER DUPLAIN CONSULTANTS (BDCO) INC.	Ingénieurs	73 092,51 \$
CCM2 ARCHITECTES INC.	Architectes	25 000,00 \$
CCM2 ARCHITECTES INC.	Architectes	92 000,00 \$
CIM CONSEIL	Firme conseil	145 000,00 \$
CIM CONSEIL	Firme conseil	29 500,00 \$
CIM CONSEIL	Gestion de projets	33 150,00 \$
CIM CONSEIL	Gestion de projets	33 150,00 \$
CIMA QUÉBEC S.E.N.C.	Ingénieurs	41 923,72 \$
CIMA QUÉBEC S.E.N.C.	Gestion de projets	32 200,00 \$
CIMA QUÉBEC S.E.N.C.	Gestion de projets	30 240,00 \$
CONSULTANTS AKONOVIA INC.	Firme conseil	27 950,00 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	73 000,00 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	106 135,32 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	46 017,12 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	72 202,08 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	54 840,62 \$
CUATRO ARCHITECTURE SENCRL	Architectes	59 168,69 \$
DAD ARCHITECTURE / DESIGN INC.	Architectes	35 173,79 \$
DROITE GAUCHE ARCHITECTURE INC.	Architectes	78 240,14 \$
DROITE GAUCHE ARCHITECTURE INC.	Architectes	45 092,99 \$
DWB CONSULTANTS / 6005438 CANADA INC.	Ingénieurs	31 843,44 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	46 325,00 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	40 622,70 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	41 407,02 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	35 774,56 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	40 350,01 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	42 328,80 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	67 000,00 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	32 500,00 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	42 463,68 \$

FIRMES	SERVICES	MONTANTS
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	87 182,28 \$
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	27 303,43 \$
GENECOR EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	26 500,00 \$
GENECOR EXPERTS-CONSEILS INC.	Ingénieurs	26 500,00 \$
GROUPE ABS INC.	Laboratoire	25 522,21 \$
LAROCHELLE ET DESMEULES, ARCHITECTES (2012) INC.	Architectes	30 800,00 \$
LAROCHELLE ET DESMEULES, ARCHITECTES (2012) INC.	Architectes	44 275,00 \$
LGT INC. / SOCIÉTÉ DE WSP	Ingénieurs	61 250,00 \$
LGT INC. / SOCIÉTÉ DE WSP	Ingénieurs	109 618,38 \$
MARTIN TANGUAY ARCHITECTE INC.	Architectes	93 856,23 \$
MARTIN TANGUAY ARCHITECTE INC.	Architectes	38 237,42 \$
NVIRA ENVIRONNEMENT INC.	Ingénieurs	26 765,00 \$
PLURITEC LTÉE	Ingénieurs	55 720,83 \$
PLURITEC LTÉE	Ingénieurs	57 941,37 \$
PLURITEC LTÉE	Ingénieurs	72 087,01 \$
RLD ARCHITECTES INC.	Architectes	106 498,98 \$
RLD ARCHITECTES INC.	Architectes	67 751,11 \$
RLD ARCHITECTES INC.	Architectes	91 621,56 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	57 581,76 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	36 748,92 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	31 382,24 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	49 532,41 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	79 882,04 \$
SERVICES EXP INC., (LES)	Ingénieurs	31 100,00 \$
STI MAINTENANCE INC.	Gestion d'actifs Maximo	67 940,00 \$
STI MAINTENANCE INC.	Gestion d'actifs Maximo	84 020,00 \$
STI MAINTENANCE INC.	Gestion d'actifs Maximo	75 570,00 \$
TRINORD INC.	Gestion de projets	23 250,00 \$
TRINORD INC.	Gestion de projets	25 500,00 \$

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, a. 457.8).

CHAPITRE I

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement détermine les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

Il détermine notamment les devoirs et les obligations que les membres sont tenus de respecter après l'expiration de leur mandat ainsi que les règles relatives à la déclaration des intérêts. Il établit une procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contreviendre aux normes d'éthique et de déontologie, prévoit les sanctions applicables et détermine les cas et les modalités suivant lesquels un membre peut être relevé provisoirement de ses fonctions.

Ces normes s'appliquent lorsque les membres exercent leurs fonctions au sein du conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

CHAPITRE II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS

SECTION I

RÈGLES GÉNÉRALES

2. Le membre agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

Il exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle du conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers le centre de services scolaire.

Il agit dans l'intérêt du centre de services scolaire, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la réussite éducative des élèves.

3. Le membre est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les normes régissant leurs fonctions et pouvoirs prévues à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet.

Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration.

5. Le membre doit s'abstenir d'inciter quiconque à contreviendre aux dispositions du présent règlement.

SECTION II

SÉANCES

6. Le membre est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du conseil d'administration ou d'un comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à la mission du centre de services scolaire en fournissant un apport constructif aux délibérations.

- 7.** Le membre doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.
- 8.** Le membre doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du conseil d'administration ou d'un comité duquel il est membre.
- 9.** Le membre est solidaire des décisions prises par le conseil d'administration.
- 10.** Le membre est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le présent règlement.

SECTION III

CONFLIT D'INTÉRÊTS

- 11.** Le membre doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt du centre de services scolaire, celui de la population qu'il dessert ou l'intérêt public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son enfant, son conjoint, un parent, une personne avec qui il cohabite, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Notamment, un membre ne peut :

1° agir, tenter d'agir ou omettre d'agir de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée, ou d'une manière abusive, ceux de toute autre personne;

2° se prévaloir de ses fonctions pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels, ceux d'une personne qui lui est liée ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

- 12.** Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du

centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupent le membre et les personnes qui lui sont liées ainsi que l'existence des emprunts dont le membre ou une personne qui lui est liée est créancier ou débiteur auprès d'une personne autre qu'une institution financière, le membre ou une personne qui lui est liée et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts énumérés ni le degré de participation du membre dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

- 13.** Sauf pour les biens et les services offerts par le centre de services scolaire, aucun membre ne peut conclure un contrat avec le centre de services scolaire, à moins d'une autorisation du conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire au centre de services scolaire.

- 14.** Le membre qui a un intérêt dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, lorsque celui-ci est concerné, au membre désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du conseil d'administration à laquelle la décision est prise.

- 15.** Le membre doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en cause son intérêt personnel. À cette fin, il doit se retirer de la séance sans exercer son droit de vote ni participer aux délibérations sur cette question.

16. Le membre ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

17. Le membre ne doit pas confondre les biens du centre de services scolaire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du conseil d'administration.

Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions.

18. Le membre doit s'abstenir d'associer le centre de services scolaire, de près ou de loin :

1° à une démarche personnelle, notamment une démarche touchant des activités politiques;

2° à une prise de position publique qui reflète ses positions personnelles, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

19. Le membre siégeant à titre de membre du personnel doit, sous peine de révocation de son mandat, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Il doit, en outre, s'abstenir de voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

SECTION IV

CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION

20. Le membre doit faire preuve de discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance et qui ne sont pas généralement à la disposition du public.

Il doit prendre les mesures raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

21. Le membre doit faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

22. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions et qui n'est pas généralement à la disposition du public.

SECTION V

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

23. Le membre doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés du centre de services scolaire.

Il ne peut, à ce titre, s'adresser à un employé du centre de services scolaire pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le conseil d'administration.

SECTION VI

APRÈS-MANDAT

24. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit :

1° s'abstenir de divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue dans l'exercice de ses fonctions ni utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public concernant le centre de services scolaire et qu'il a obtenue dans les mêmes conditions;

2° faire preuve de réserve dans ses commentaires sur les décisions prises par le conseil d'administration du centre de services scolaire durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social;

3° se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du conseil d'administration du centre de services scolaire;

CHAPITRE III

PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ENQUÊTE ET SANCTIONS

25. Le président du conseil d'administration veille au respect par les membres des normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement.

26. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

Les membres du comité désignent, parmi eux, un président.

Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité.

Le comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, avoir recours à des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

27. Avant d'entrer en fonction, les membres du comité prêtent, devant le secrétaire général, le serment suivant :

« Je, A. B., déclare sous serment que je ne révélerai et ne ferai connaître, sans y être autorisé par la loi, quoi que ce soit dont j'aurai eu connaissance dans l'exercice de ma charge. ».

28. Les membres du comité ont droit, à la charge du centre de services scolaire, à une allocation de présence et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires à l'exception du montant maximum qu'un membre peut recevoir à titre d'allocation de présence qui ne s'applique pas.

29. Le comité se dote de règles de régie interne que le centre de services scolaire rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

30. Le membre du conseil d'administration doit dénoncer sans délai au comité tout comportement susceptible de contrevenir au présent règlement, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

31. Le comité reçoit la dénonciation de toute personne concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

32. Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il rend sa décision sur la recevabilité de la dénonciation dans les 15 jours de sa réception et en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

33. S'il ne rejette pas la dénonciation, le comité entreprend sans délai une enquête. Il la conduit de manière confidentielle, de façon diligente et dans

le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre au membre de présenter ses observations écrites après l'avoir informé du comportement qui lui est reproché.

Le comité peut obtenir du centre de services scolaire tout document utile à son enquête autre que ceux visés par le secret professionnel. Le centre de service scolaire doit collaborer avec le comité.

34. Le comité rend ses conclusions dans les 30 jours suivant la décision d'entreprendre une enquête. Si l'enquête n'est pas terminée dans ce délai, il en informe par écrit le dénonciateur et le membre visé par la dénonciation.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête n'a pas contrevenu au présent règlement, il en informe par écrit ce dernier et le dénonciateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que le membre visé par l'enquête a contrevenu au présent règlement, il transmet sans délai un rapport énonçant les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations au secrétaire général et au membre visé par l'enquête. Le rapport est rédigé de manière à assurer la confidentialité des renseignements personnels et à protéger l'identité du dénonciateur.

Le secrétaire général transmet le rapport au conseil d'administration à la séance qui suit sa réception.

35. À la séance qui suit celle à laquelle le rapport est déposé, le conseil d'administration vote sur le rapport.

Une sanction prévue au rapport s'applique dès que le conseil d'administration adopte ce rapport aux deux tiers de ses membres.

Le membre visé par le rapport ne peut participer aux délibérations ou au vote. Il peut toutefois présenter ses observations écrites au conseil d'administration. Il peut également être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions avant que la décision ne soit prise.

36. Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs sanctions peuvent être imposées au membre parmi les suivantes :

1° la réprimande;

2° la suspension de son mandat pour une durée d'au plus 90 jours;

3° la révocation de son mandat.

Lorsqu'un membre est suspendu, il ne peut siéger au conseil d'administration du centre de services scolaire ni à aucun comité formé par celui-ci ou auquel il siège à titre de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire ni recevoir une allocation ou toute autre somme à ce titre.

Le membre peut également être contraint de rembourser ou remettre au centre de services scolaire, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié au centre de services scolaire, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

37. Le membre est informé sans délai et par écrit de la décision du conseil d'administration.

38. Le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le président du conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

39. Le conseil d'administration peut, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Il peut également, sur recommandation du comité et par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, relever provisoirement de ses fonctions le membre dont le comportement est susceptible de contrevenir au présent règlement, lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.

Il doit, avant de décider de relever provisoirement le membre de ses fonctions, lui permettre de présenter ses observations écrites et d'être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision ne soit prise.

Le directeur général du centre de services scolaire informe le ministre de la décision du conseil d'administration de relever provisoirement de ses fonctions un membre.

40. Le membre est relevé de ses fonctions, dans les cas visés au premier alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 39, jusqu'à ce que le conseil d'administration rende une décision visée à l'article 35.

41. Le membre est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALE

42. Un examen ou une enquête relativement à une situation ou à une allégation de comportement susceptible d'être dérogatoire à l'éthique ou à la déontologie selon le code d'éthique et de déontologie applicable avant l'entrée en vigueur du

présent règlement et dont l'examen ou l'enquête n'est pas terminé à ce moment est fait conformément à la procédure prévue au chapitre III du présent règlement. Les sanctions applicables, le cas échéant, sont celles prévues au présent règlement.

43. La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction qui est en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement reste en fonction jusqu'à ce que le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie prévu à l'article 26 du présent règlement soit constitué.

Elle exerce, jusqu'à cette date, les fonctions et pouvoirs que le présent règlement attribut au comité. Elle demeure, après cette date, compétente pour continuer et terminer l'examen et l'enquête relativement à des situations ou à des allégations de comportements susceptibles d'être dérogatoires à l'éthique ou à la déontologie commencés avant la constitution du premier comité.

44. À défaut pour le conseil d'administration d'avoir constitué le premier comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du présent règlement, le ministre peut en nommer les membres.

45. La déclaration prévue à l'article 4 doit être signée au plus tard à la séance du conseil d'administration qui suit de 30 jours l'entrée en vigueur du présent règlement.

La déclaration prévue à l'article 12 doit être déposée devant le conseil d'administration dans les 60 jours de l'entrée en vigueur du présent règlement.

46. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

